SEVRAN

* Préparation budgétaire 2025

Propositions et perspectives

ville-sevran.fr

Editorial....3
PARTIE I : NOS AMBITIONS POUR L'ACTION MUNICIPALE EN 2025 5
A. Mobilisation pour la transition écologique et la sécurité alimentaire....6
1. Réaliser Terres d'Eaux....6
2. Poursuivre les programmes ANRU....7
3. Redynamiser le centre-ville.... 8
4. Engager le PLUI 11
5. Étendre les parcs et zones naturelles.... 14
6. Renforcer la transition écologique par des filières de formation innovantes....15
7. Mener une politique de maîtrise et d'économies d'énergie....17
8. Promouvoir la sécurité alimentaire....18
9. Développer un pôle de solidarités....20
10. Poursuivre la transformation du marché forain....23
B. Renforcer les services publics pour une offre utile et de proximité....25
1. Développer un service public municipal de la jeunesse.... 25
2. Poursuivre notre engagement pour la petite enfance et l'enfance....29
3. Renforcer l'accompagnement et les liens sociaux....32
4. Améliorer l'offre de santé.... 33
5. Faire vivre l'ambition sportive.... 34
6. Enrichir les équipements culturels....36
7. Poursuivre l'engagement pour la vie associative....37
8. Promouvoir l'engagement citoyen et la co-construction....38
9. Engager le nouveau projet social de la vie des quartiers 40
10. Maintenir la priorité pour la sécurité 41
11. Renforcer l'action pour le quotidien.... 42
12. Poursuivre la mobilisation pour la mobilité....44
13. Dynamiser l'attractivité de la ville et l'action pour l'ESS....45
14. Accompagner vers des conditions de logement dignes.... 46
15. Renouveler l'animation de la ville.... 47

PARTIE II : NOS RESSOURCES HUMAINES POUR LA MISE EN ŒUVRE....49
1. La structure et l'évolution des effectifs....49
2. L'organisation et le temps de travail....52
3. L'évolution de la masse salariale.... 53
4. Les projections pour 2025.... .54

PARTIE III : LE CONTEXTE BUDGETAIRE ET NOS RESSOURCES FINANCIERES POUR LA MISE EN ŒUVRE....59
1. Un monde fracturé et en crise impactant les finances des collectivités locales....59
2. Un budget 2025 sous le sceau de l'austérité et de l'instabilité politique....60
3. Une politique fiscale de l'État et des dotations incertaines.... 60
4. La censure du gouvernement et ses conséquences....64
5. Au niveau local, une crédibilité retrouvée....65

ANNEXES....70
1. Annexe budgétaire....70
2. Plan pluriannuel d'investissements....75
3. Rapport égalité femmes-hommes....76

UN RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DANS UN CONTEXTE INEDIT

Préparer un budget municipal dans le contexte actuel des coupes budgétaires annoncées est un exercice périlleux et profondément injuste, qui frappe au cœur des valeurs de solidarité et de justice sociale que nous défendons. Face à des annonces de réductions de dotations de l'État et à des exigences d'austérité, ce sont les services publics et les citoyens les plus vulnérables de nos villes qui paieraient le prix fort. L'incertitude est évidemment encore plus forte après la démission du gouvernement et la fin du débat sur le projet de loi de finances, alors qu'il n'est pas voté. Les annonces du Président de la République sur une loi de finances spéciale ne sont pas de nature à rassurer les collectivités qui elles, sont tenues de respecter le calendrier budgétaire et de produire des documents obligatoires sans connaitre l'issue des débats sur le budget au niveau national.

Chaque année, les marges de manœuvre s'amenuisent, laissant nos villes face à des choix impossibles. Comment répondre aux besoins élémentaires de la population, quand les financements pour l'éducation, le logement social, la santé, et la culture sont en constante diminution ? Comment construire un avenir pour notre jeunesse, protéger nos aînés, garantir un accès digne aux services publics pour tous, quand les moyens manquent ?

Les coupes budgétaires imposées par des politiques aveugles aux réalités du terrain asphyxient les collectivités locales et freinent leur capacité à innover et à agir. Elles contraignent les villes à réduire leurs investissements dans les infrastructures essentielles et les programmes sociaux, qui sont pourtant les socles d'une société solidaire et d'une économie locale dynamique. Ce désengagement de l'État revient à faire peser sur les villes la charge de décisions politiques nationales dont elles ne sont pas responsables, tout en les privant des moyens nécessaires pour y répondre. Cette situation va forcément s'aggraver alors que la loi de finances spéciale prévoit la reconduction du budget 2024, sans ajustement des dotations, donc sans possibilité de corriger les inégalités.

Notre devoir est de résister à cette logique d'austérité imposée d'en haut, et de continuer à défendre un budget juste, humain, et centré sur les besoins réels de nos habitants. Nous devons inventer des solutions, mais surtout, nous devons revendiquer avec force un retour aux valeurs fondamentales de redistribution, pour que les moyens d'action de nos villes soient à la hauteur des enjeux sociaux, écologiques et économiques de notre époque.

Préparer un budget dans ces conditions est un acte de résistance. C'est affirmer haut et fort que chaque enfant mérite une école de qualité, que chaque famille doit avoir un toit, que chaque habitant a droit à des services publics de proximité. C'est défendre la dignité de chacun contre l'austérité, pour une ville plus juste, plus inclusive, et plus solidaire.

Stéphane BLANCHET
Maire de Sevran
Vice-Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Partie I

Nos ambitions pour l'action municipale en 2025

I. NOS AMBITIONS POUR L'ACTION MUNICIPALE EN 2025

A. Mobilisation pour la transition écologique et la sécurité alimentaire

Depuis 2020, malgré un contexte budgétaire national toujours plus défavorable, la ville affirme un développement raisonné, reposant sur des choix soutenables pour le futur.

Le développement urbain raisonné est essentiel pour assurer un avenir durable pour nos villes et la planète. Une ville qui s'engage dans une transition écologique prend des mesures pour réduire son empreinte carbone, préserver ses ressources naturelles et encourager des modes de vie plus durables. Cela signifie notamment limiter l'étalement urbain pour préserver les espaces verts, travailler aux modes de déplacement alternatifs, réduire la place de la voiture en ville, par exemple. C'est aussi privilégier le recyclage urbain pour limiter l'artificialisation des terres.

La sécurité alimentaire est aussi cruciale : en favorisant les circuits courts et l'agriculture urbaine, la ville pourra à terme accroitre une production locale, réduire les émissions liées au transport et garantir un accès plus équitable à des aliments sains. Un développement raisonné qui intègre la transition écologique et la sécurité alimentaire renforce la résilience de la ville face aux crises, tout en respectant les limites de notre planète et en répondant aux besoins fondamentaux de ses habitants. C'est le choix de Sevran.

En matière de projet de ville, le désenclavement des quartiers continue avec la reconstitution d'une dorsale nord comme couture entre les différents secteurs de la ville : de Rougemont avec la fin de l'ANRU, en passant par les Beaudottes avec le nouveau programme ANRU dont le démarrage concret a lieu cette année, en passant par Terres d'Eaux pour enfin désenclaver le quartier Montceleux, jusqu'à la redynamisation du centre-ville. Pour inscrire dans la durée notre vision du développement raisonné de la ville, nous nous doterons donc d'un outil juridique majeur avec le futur PLUi, qui entrera en vigueur cette année et permettra la sanctuarisation du pavillonnaire, la préservation du patrimoine et le développement des services publics. La ville continue également de développer des outils de partenariat financier, avec l'EPT, le Département, la Région, la Métropole, mais aussi la Sequano, l'EPFIF, et les aménageurs publics comme GPA.

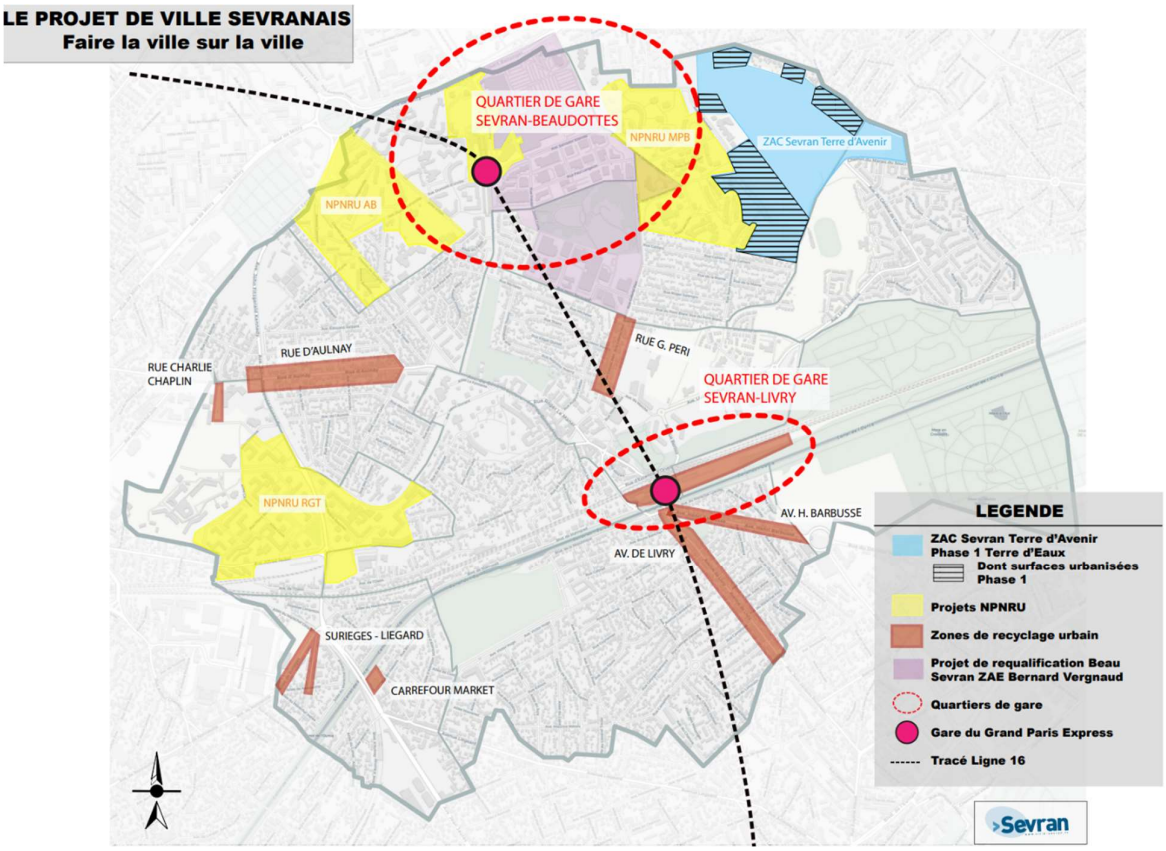

1. Réaliser Terres d'Eaux

Le projet Terres d'eaux a été totalement revu depuis 3 ans. La démarche du Conseil participatif a permis de remettre à plat un projet qui ne faisait plus sens avec un développement raisonné et le respect de nos terres. Les décisions d'abandonner la vague artificielle, projet pharaonique qui impactait fortement la nappe phréatique, de conserver la cité des Sports et la piscine, qui devaient dans le projet précédent être démolies pour faire place à de la construction privée ont été portées par l'ensemble du conseil participatif.

Cette démarche est d'autant plus importante qu'il faut rappeler que les 32 hectares de friche agricole n'appartiennent pas à la ville mais à l'aménageur grand paris aménagement. A l'origine, pour mémoire, l'Etat visait ces terrains pour y faire passer l'autoroute des 3 forêts, projet avorté après une forte mobilisation des habitants concernés.

Signe d'un projet totalement remanié : l'association Nature Environnement 93, qui avait déposé un recours contre le précédent projet, a retiré son recours (fait rarissime) suite à la transformation de Terres d'Eaux.

Le nouveau projet s'organise désormais autour d'un parc de 17 hectares, à vocation agricole avec au moins 6 hectares dédiés à la production agricole, des lieux de promenade ainsi que

des aires récréatives ainsi que des espaces dévolus au renouvellement de la biodiversité. Il est prévu la réalisation de 850 logements, des résidences spécifiques, de commerces et services et d'un groupe scolaire. L'ensemble de ces constructions constituera les franges Est et Ouest du futur parc de 17 hectares.

Les montants des participations aux équipements consenties par la ville de Sevran à cette opération est de 3,1 M d'euros et de 3,1 M d'euros, également, par l'EPT Terre d'Envol. Le versement de cette participation s'effectuera en deux fois en 2028 et en 2029 selon les modalités prévisionnelles de financement. La ZAC finance par ailleurs 13 classes au sein d'un nouveau groupe scolaire afin de répondre aux besoins générés par l'arrivée des nouveaux habitants.

Le volet agricole de Terres d'Eaux est une brique essentielle du projet agricole et alimentaire de la ville en raison de l'historique du site et des espaces potentiellement disponibles pour cette activité. Le programme agricole est en cours de définition, notamment grâce à l'expertise du Groupement des Agriculteurs Biologiques, afin d'orienter les productions vers les espèces les plus judicieuses, en visant à terme un complément local à l'approvisionnement de la restauration des crèches puis des écoles de la ville.

2. Poursuivre les programmes ANRU

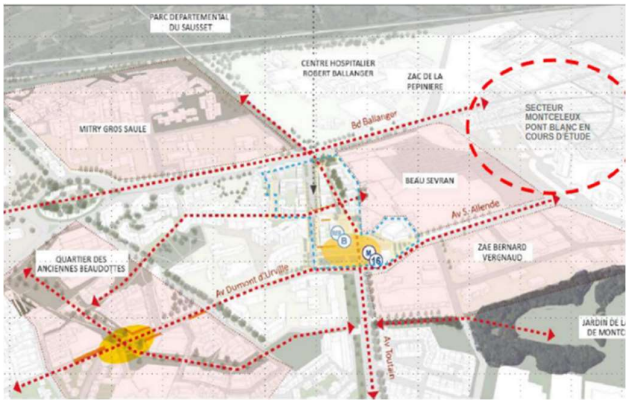

Le NPNRU est entré en phase opérationnelle depuis 2024 avec la création de la ZAC des Anciennes Beaudottes et la signature de la convention de financement. En 2025, deux nouveaux secteurs basculeront également en phase opérationnelle à savoir le secteur Mandela Gare (ZAC) et le secteur Montceleux Pont Blanc (concession d'aménagement à élaborer). Les travaux du city stade aux Beaudottes seront lancés au 1er semestre 2025 et donneront le coup d'envoi concret des travaux de l'ANRU dans ce quartier.

En lien avec l'arrivée du métro du Grand Paris, ces opérations majeures doivent permettre d'activer une transformation maîtrisée du territoire sevranais en améliorant le cadre de vie, le cadre bâti et les services publics de l'ensemble des habitants et notamment de ceux résidant dans les quartiers en politique de la ville.

Budgétairement, ces opérations se déclinent sur deux volets à savoir la participation aux aménagements des espaces publics au travers des conventions financières avec l'EPT (co-financement de 50 % des investissements) et les investissements portant sur les équipements publics. La convention tripartite avec la Sequano, à qui la maitrise d'ouvrage est déléguée, et l'accord financier avec l'EPT permet de lisser les financements sur plusieurs années. Cela

facilite la prévision budgétaire et limite les pics de dépenses sur certaines années, qui réduiraient les marges de manœuvre sur d'autres projets municipaux.

En ce qui concerne les Anciennes Beaudottes :

→ Montant total des aménagements des espaces publics : 12 305 K€ sur une durée de 16 ans (versements de 769 K€ par an depuis 2024)

→ Montant total des équipements publics (Pôle socio-culturel, pôle petite enfance, et équipements sportifs) : 44 565 16 K€ € sur une durée de 12 ans (versements de 3 713,7 K€ par an depuis 2024)

En ce qui concerne Mandela Gare :

→ Montant total des équipements publics : 12 730,4 K€ sur une durée de 8 ans (versements variables ; 1 909,5 K€ en 2025)

En ce qui concerne Montceleux Pont Blanc, les réflexions sont en cours mais il est prévu d'inscrire :

→ Au titre de l'aménagement des espaces publics un budget de 150 K€ (engagement des études, MOE et honoraires aménageur)

→ Au titre des équipements publics (GS Montaigne – mandat travaux SPL) : 37 652 K€ sur une durée de 6 ans (19,7 K€ en 2024 et 184,2 K€ en 2025 selon le calendrier prévisionnel)

Montceleux Pont-Blanc, quartier inclusif

A Montceleux Pont Blanc, dans le cadre de la rénovation urbaine, la résidence Masaryk est en cours de transformation, avec l'inauguration en février 2025 d'un nouveau tiers-lieu entièrement dédié à l'inclusion et aux personnes en perte d'autonomie. En rez-de-chaussée de ce bâtiment, les caves ont été réaménagées en un espace partagé et en logements réservés aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie. Les travaux de réhabilitation qui vont démarrer en 2025 à la résidence des Glycines, accompagné par l'arrivée d'un nouveau cabinet de santé dédié, viendront compléter le dispositif quartier inclusif, en travaillant sur les accès, les circulations et l'aménagement de l'espace public.

3. Redynamiser le centre-ville

a) Circulation et mobilités

Avec un projet de renouvellement urbain aux Beaudottes et sur le pôle Mandela-Gare, un projet d'aménagement à Terre d'Eaux, l'arrivée de deux gares de métro, l'extension du parc de la

Poudrerie, la construction d'une nouvelle piscine, d'un nouveau commissariat et d'un nouveau centre culturel, Sevran devient un territoire d'avenir et attractif.

Une attractivité qu'il n'est pas possible de garantir sans un travail de maillage et de connexion du centre-ville, centre de l'activité commerciale avec les quartiers mais aussi les villes alentours.

C'est pourquoi les axes de circulation, qu'ils soient pour les automobiles, les vélos ou les piétons, sont repensés pour faciliter les déplacements et connecter les pôles d'attractivité entre eux. Pour que Sevran soit une ville dynamique, vivante et attractive.

Nouveau plan de circulation en centre-ville :

→ Horizon 2026 : un projet expérimental en discussion avec les riverains

→ L'avenue du Général-Leclerc et la rue Lucien-Sportiss resteront en sens unique.

→ Les rues Robert-Ballanger et Roger-le-Maner passeront en double sens.

→ L'accès à la place Bussière deviendra limité et celle-ci ne sera plus connectée avec la rue Roger-le-Maner, ce qui permettra de supprimer le feu tricolore à l'intersection Gabriel-Péri – Le-Maner.

Cette révision du plan de circulation accompagne une revitalisation du développement économique et une reprise du marché forain, comme détaillé plus loin.

b) Revitalisation de l'aménagement centre-ville

Le centre-ville est un lieu de passage central qui concentre la majorité du petit commerce sevranais et une grande partie des services publics. Il présente de réels atouts et accueille différents projets qui doivent être articulés et mis en cohérence au service d'un projet concret, fonctionnel et opérationnel, en prolongement de la rue d'Aulnay jusqu'à la gare Grand Paris / RER de Sevran-Livry.

On identifiera notamment parmi les principaux éléments :

→ La végétalisation du cimetière et l'accueil des locaux pour les anciens combattants

→ La réalisation d'une nouvelle cité administrative sur le secteur Perrin

→ Le renforcement de la nature en centre-ville avec l'extension du parc Louis Armand sur le secteur Nobel et l'extension du Parc forestier de la Poudrerie sur les terrains de la Marine et sur les terrains SNCF

→ L'extension du théâtre de la Poudrerie dans un écrin de verdure que constitue le Parc des Sœurs, et la reconstruction de la salle des fêtes

→ La préservation de la Cité des sports Bussière et l'amélioration de ses équipements avec, en prolongement, le nouveau complexe aquatique accueillant le bassin olympique hérité des JOP 2024

→ La livraison du nouveau poste de police municipale en plein cœur de centre-ville

→ Le reprise en main du marché forain selon des règles et un fonctionnement compatibles avec un centre-ville vivant, apaisé et attractif

→ La fin de commercialisation des rez-de-chaussée commerciaux de la place Crétier avec notamment des activités de santé diversifiées

→ L'enclenchement de la phase 2 de la Zone à trafic limitée (ZTL), notamment sur la place Bussière qui accueillera un nouvel espace public végétalisé en lieu et place de l'ancien commissariat

→ La poursuite de la politique de préemption en centre-ville afin de revitaliser et de diversifier son commerce

→ L'accueil d'une nouvelle gare du Grand Paris, superposée RER, avec l'aménagement d'un parvis sécurisé et pacifié, permettant d'activer la transformation du pôle Constantin par un projet d'économie sociale et solidaire.

En partenariat avec l'EPT Paris Terres d'Envol et le Département de Seine-Saint-Denis, une mission réalisée courant 2025 doit permettre de recoller l'ensemble de ces actions au sein d'un projet urbain et paysager, et de les activer par priorité et de manière phasée, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement. Ce projet cohérent et attractif sera également le meilleur gage d'obtention de subventions publiques en donnant de la visibilité aux partenaires de la ville.

Retour de la maitrise foncière et acquisitions

La Ville a pour objectif de réguler et d'accompagner le développement de Sevran par la combinaison de différents outils publics (PLUI, sursis à statuer, charte qualité logement etc.), dont la maîtrise foncière publique. Elle se positionne ainsi de manière volontariste sur des emprises stratégiques, notamment pour renforcer le service public et protéger le paysage urbain et naturel de Sevran, à l'image du site Carrefour Market ou de terrains permettant d'étendre ses parcs et forêts comme celui de la Poudrerie.

Le redressement des finances de la ville a permis de renforcer cette nouvelle politique d'acquisition foncière. Après avoir cédé des terrains à des acquéreurs privés pendant de nombreuses années, la ville peut désormais se permettre d'acquérir du foncier. Ainsi en 2025, la ville souhaite acquérir :

→ Le Pavillon Lelong, rue Gabriel Péri, pour y installer un espace jeunesse
→ La Poste de Perrin, rue Henri Dunant, pour y installer des services publics municipaux
→ Le terrain de l'ancien Carrefour Market à Freinville, pour y réaliser une école
→ Une grande parcelle située rue d'Aulnay pour lancer la transformation de cet axe majeur

Cette stratégie étant toutefois onéreuse, elle s'appuie également sur des opérateurs publics, souvent d'Etat, afin de conduire la politique de préemption municipale, à l'image de Grand Paris Aménagement. Afin de renforcer cette politique, elle va désormais faire également appel à l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF), qui est l'opérateur public foncier de référence des collectivités en Ile-de-France, et avec qui l'EPT Paris Terres d'Envol a établi une convention-cadre.

L'EPFIF a pour mode opératoire d'acquérir, par préemption, par expropriation ou par voie amiable, des terrains au sein d'un périmètre prédéfini avec la collectivité. Elle assure le portage foncier de ces terrains, sans coût pour la collectivité, et les cède aux prix de revient aux constructeurs, toujours en accord et sous contrôle de la ville.

Cet outil semble particulièrement adapté pour la rue d'Aulnay, qui a fait l'objet d'une étude urbaine retraduite dans le PLUI, et qui est composée dans grands nombres de parcelles privées. La Ville va donc contractualiser début 2025 avec l'EPFIF afin que lui soit délégué le droit de préemption urbain, et ainsi amorcer le projet urbain de l'entrée de ville de la rue d'Aulnay.

4. Engager le PLUI

Le PLU, en vigueur depuis 2015 va être remplacé au premier trimestre 2025 par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). C'est avec ce nouveau document réglementaire que le projet de ville trouvera une réelle déclinaison concrète et en règles. Désormais intercommunal, ce document est travaillé depuis 2 ans avec les services de l'EPT Paris Terres d'Envol et repose sur quatre axes stratégiques :

- Préservation du tissu pavillonnaire : préserver l'identité historique de Sevran et protéger les réservoirs de biodiversité des jardins.

- Renforcement du patrimoine naturel et agricole : accroître les espaces verts et agricoles, avec des zones protégées pour étendre parcs et zones naturelles, notamment le Parc de la Poudrerie et le Parc Louis Armand. Ce sont 13 hectares d'espaces naturels supplémentaires qui seront sanctuarisés grâce au nouveau PLUi.

- Revitalisation urbaine et économique : lancer des projets publics pour redynamiser des secteurs stratégiques (comme la rue d'Aulnay) tout en préservant l'équilibre urbain.

- Renforcement des équipements publics : planifier l'installation et la création d'établissements publics pour renforcer les services publics locaux dans les quartiers qui en manquent.

Le PLUI ambitionne ainsi de répondre aux besoins locaux tout en intégrant des considérations écologiques et sociales.

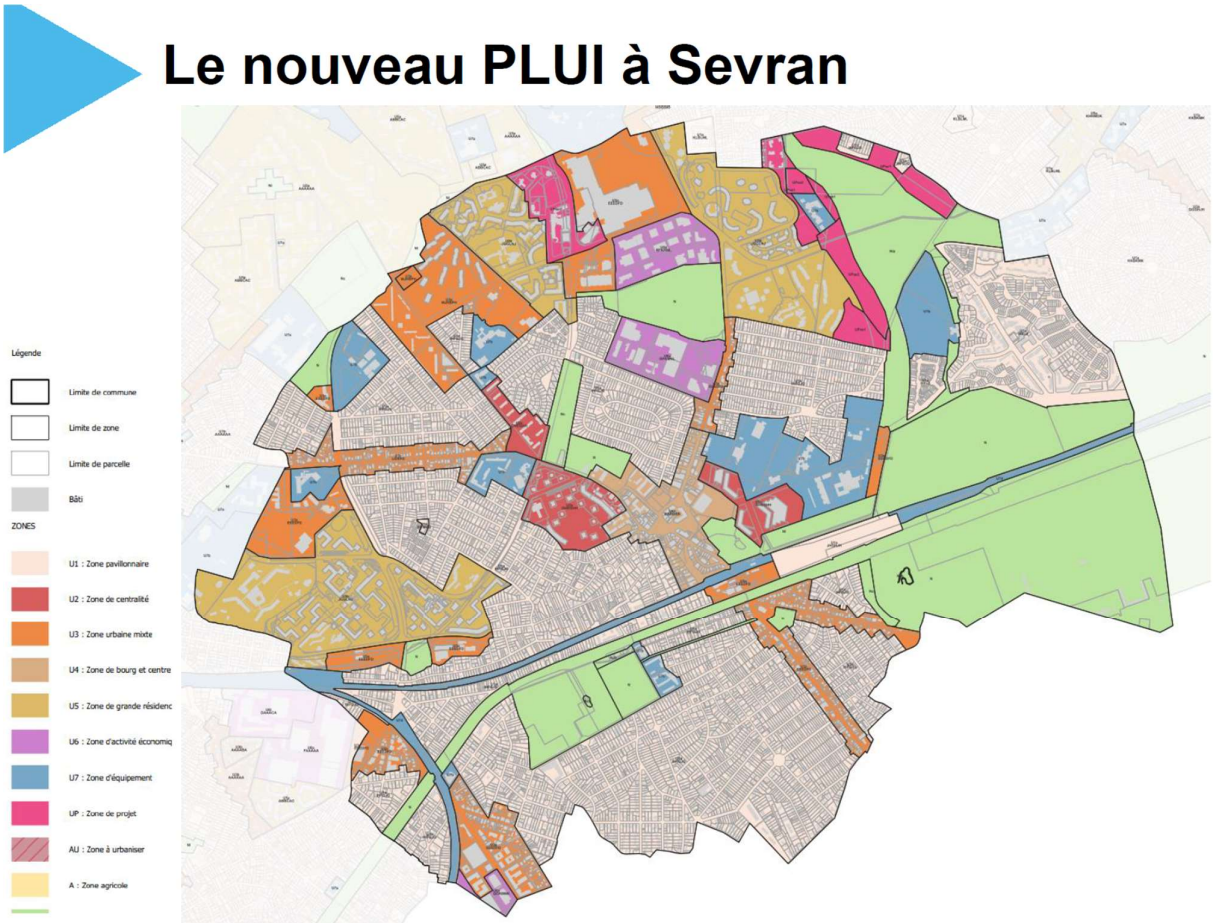

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan communal de sauvegarde (PCS) de Sevran a été conçu comme un outil de pilotage des services publics de la Ville de Sevran. Il s'appuie sur l'analyse des risques auquel la Ville doit faire face. Sur cette base, une cartographie des risques a été créée, où chaque risque est évalué en s'appuyant sur les critères de probabilité de survenue, de fréquence de l'évènement et de gravité des conséquences. Un critère de maîtrise du risque a aussi été mis en place pour tenir compte des actions préventives engagées afin de maîtriser et de réduire les risques.

La dernière mise à jour a été présentée au Conseil municipal du 5 octobre 2023 et faisait ressortir comme risques majeurs pour la Ville de Sevran le risque de sécurité alimentaire et le risque sanitaire. Pour 2025, la cartographie a été revue pour tenir compte des évènements survenus depuis la précédente mise à jour.

- Le risque « sanitaire » a été rétrogradé de MAJEUR à IMPORTANT et le risque « Coupure énergétique » d'IMPORTANT à SIGNICATIF, compte tenu d'une meilleure maîtrise des risques au niveau national et local comme l'a démontré, par exemple, l'organisation des JOP de Paris 2024 ;
- Le risque « Tempête » a été réévalué d'IMPORTANT à MAJEUR compte tenu du déclenchement du PCS à 5 reprises pour ce risque depuis la précédente mise à jour et par l'intensification de la violence des épisodes orageux, du au dérèglement climatique, comme l'ont montré les tempêtes récentes en Seine et Marne ou en Espagne.
- La maîtrise des risques « Terroriste », « Canicule », « Transport de matières dangereuses » et « Inondation » a été dégradé de = à – pour tenir compte du manque de sensibilisation à ces sujets, de l'absence de test d'évacuation grandeur nature et notamment d'un Centre de secours et d'hébergement provisoire et du retrait potentiel de l'Etat sur ces sujets dans le cadre du plan de réduction des dépenses publiques.

Cartographie 2025 des risques issue du Plan Communal de Sauvegarde de Sevran
(en bleu les modifications pour 2025)

Risque	Famille de risque	Probabilité de Survenue	Fréquence de survenue	Impact	Score Global	Niveau de risque global	Indice de maitrise et d'atténuation du risque
Sécurité alimentaire	Social	4	4	4	12	MAJEUR	=
Tempête	climatique	4	4	4	12	MAJEUR	-
Sanitaire /Epidémiologique	Sanitaire	4	3	4	11	IMPORTANT	+
Explosion sociale (violences urbaines)	Social	4	4	3	11	IMPORTANT	-
Canicule	Climatique	4	4	2	10	IMPORTANT	-
Cyber attaque	Technologique	4	4	2	10	IMPORTANT	=
Incendie/Effondrement	Technologique	4	4	2	10	IMPORTANT	-
Grand Froid	Climatique	3	3	3	9	SIGNIFICATIF	+
Coupure énergétique (black out énergétique)	Technologique	4	2	2	8	SIGNIFICATIF	=
Mouvement de terrain	Climatique	4	3	1	8	SIGNIFICATIF	+
Terroriste	Social	3	3	2	8	SIGNIFICATIF	-
Inondation	Climatique	2	3	3	8	SIGNIFICATIF	-
Transport de matières dangereuses	Technologique	1	2	3	6	FAIBLE	-
Industriel	Technologique	1	2	3	6	FAIBLE	=
Sismique	Climatique	1	1	3	5	FAIBLE	=

En conséquence pour 2025, des équipements complémentaires liés au risque tempête et inondations (pompes, barrières anti-inondations…) vont être budgétés au titre des investissements par la DGST et par l'EPT Paris Terre d'envol (au titre de son PICS), alors que la réalisation d'un ou de plusieurs tests grandeur nature permettront d'évaluer les besoins

complémentaires pour le Centre de secours et d'hébergement provisoire et d'améliorer la maitrise des risques.

5. Étendre les parcs et zones naturelles

Toujours dans l'esprit qui a guidé le travail pour le nouveau PLUi, la ville continue sa politique d'expansion et de protection des zones naturelles. Le Conseil Municipal a ainsi acté le 27 juin 2024 l'extension du Parc de la Poudrerie par le classement de la parcelle de la Marine de 3ha ainsi que les espaces de patrimoine bâti historique au sud du Parc.

La parcelle des terrains de la Marine, foncier communal, sera programmée pour accueillir une activité de loisirs adaptée à cette nouvelle dynamique du parc. L'intégration d'une entrée du parc est prévue sur le futur parvis de gare Grand Paris Express de Sevran Livry pour 2026, avec également la sanctuarisation des terrains dits « SNCF » qui relient le pôle gare au Parc de la Poudrerie.

Ces évolutions doivent être menées en partenariat étroit avec le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et s'appuyer sur une étude de programmation paysagère et d'opportunité économique autour du tourisme et des loisirs à horizon 2025-2026. Le Conseil départemental a donné son accord de principe pour intégrer la gestion et l'aménagement des terrains de la Marine dans le projet d'avenir 2 du Parc forestier de la Poudrerie, afin que cette charge n'incombe pas financièrement à la ville.

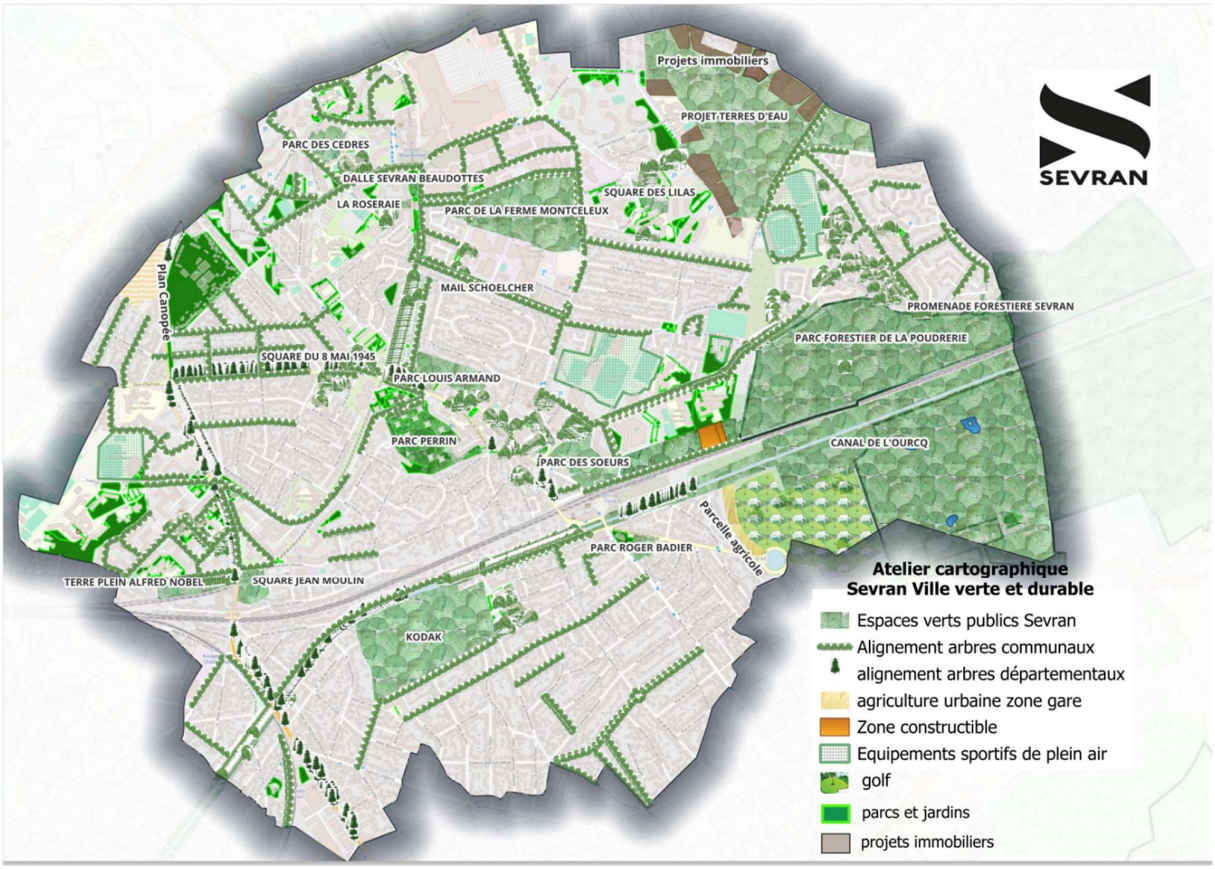

La question de l'état bâtimentaire du Pavillon Nobel en centre-ville, actuellement à l'étude, permet d'ouvrir une réflexion sur l'extension du parc Louis Armand jusqu'à la place Crétier, en travaillant sur un parcours de promenade mémorielle autour de l'héritage d'Alfred Nobel. L'objectif est de poursuivre le maillage vert des différents parcs de la ville et de créer à terme une ceinture verte qui pourrait tous les relier.

6. Renforcer la transition écologique par des filières de formation innovantes

En parallèle, et pour appuyer la politique de transition écologique, Sevran innove et soutient depuis 2022 plusieurs cycles de formation à la transition écologique en formation initiale et en formation continue correspondant aux orientations du projet de Ville verte qui place la préservation du vivant au cœur de sa stratégie de cohésion sociale et de résilience face aux nouvelles vulnérabilités liées aux changements climatiques.

a) Saltus Campus, un lycée agricole spécialisé dans l'agroécologie

Un lycée agricole a ouvert à Sevran à la rentrée 2022-2023, dans l'ancienne école maternelle Ravel 2, mise à disposition par la Ville. S'il ne comptait que 9 élèves la première année et que son équilibre financier était menacé, après deux années, l'objectif de doubler les effectifs à la rentrée 2024-2025 a été atteint, avec 42 élèves dont 45% de filles. La pérennisation de cette structure semble bien amorcée et se poursuivra en 2025 avec le soutien de la Ville.

Il est notamment prévu la construction d'un internat pour renforcer le recrutement d'élèves. L'aménagement d'un espace de pratiques agricoles courant 2025, sur un terrain adjacent également mis à disposition par la ville permettra de compléter l'offre des formations pratiques, qui ont aujourd'hui lieu sur le domaine privé de 2.000 hectares du château de Courances, en Essonne. Les études de faisabilité de ces deux projets seront réalisées en 2025. Les cycles de formations proposés concernent des classes de quatrième et de troisième d'enseignement général agricole, un CAP et deux bac pro mais Saltus Campus est en développement et ambitionne d'ouvrir de nouveaux cursus.

b) édIFice formation, le centre de formation continue de la fédération éco-construire

Bien que l'expérience Cycle Terre soit aujourd'hui mise en pause, en attente d'un repreneur, la fédération Ecoconstruire continue ses formations aux techniques de l'éco-construction, de l'éco-rénovation, de l'éco-restauration et de l'économie circulaire, afin de contribuer à la transition écologique et éthique du bâtiment en Ile-de-France.

EdIFice formation a déjà porté depuis sa création en juin 2023, 8 cycles de formation qualifiant ou pré-qualifiant aux métiers de l'éco-construction et il poursuit son développement sur la Ville. L'enjeu en 2025 est de sécuriser la disponibilité de locaux pour les plateaux techniques et de développer en parallèle la formation au poste de travail. Pour ce faire, le centre de formation s'implantera sur le site de Cycle Terre avec le soutien de la Ville.

c) Un nouveau partenariat avec l'université Gustave Eiffel

Créée en 2020, l'université Gustave Eiffel est engagée sur le thème des villes durables avec l'objectif de former et d'apporter des éclairages scientifiques aux politiques publiques qui visent à créer un avenir environnemental et sociétal soutenable. Le partenariat avec la Ville validé par le conseil municipal en 2024 a été amorcé au travers de conférences dans le cadre de l'UPI sur la ville durable et se poursuivra en 2025 au travers de l'évaluation des cités éducatives et la création d'un observatoire de la jeunesse. Les laboratoires d'études seront également sollicités sur les projets urbains de la ville.

édIFice formation, Saltus Campus et désormais le partenariat avec l'université Gustave Eiffel contribuent à faire de Sevran une vitrine de la transition écologique (visibilité, lobbying, partenariats…) et d'acter le rôle concret de la ville en la matière.

Formation et insertion

La ville continue de soutenir l'organisme Compétence Emploi pour accompagner les Sevranais.es dans leur démarche de formation, d'insertion et d'emploi. Désormais en lien fort avec le département, par le biais de l'Agence Locale d'Insertion, et toujours avec la Mission Locale, Compétence Emploi et la ville offre de nombreuses filières d'insertion et de réinsertion dans des domaines de compétences variés. L'objectif est de continuer à toucher les publics plus éloignés.

7. Mener une politique de maîtrise et d'économies d'énergie

Dans ce contexte d'urgence climatique, la maîtrise des fluides (eau, électricité, gaz, chauffage urbain) est un enjeu crucial pour une ville, car elle influence à la fois la durabilité environnementale, la résilience aux crises, et la qualité de vie des habitants.

Le verdissement des systèmes de chaleur et de fluides plus globalement est un choix politique, qui peut coûter et prend du temps. Mais c'est un investissement sur l'avenir, qui permettra de préserver l'environnement tout en maîtrisant les coûts de l'énergie pour les habitants.

Les fluides représentent une part non négligeable du budget de fonctionnement de la ville et sont tributaires des prix volatils de l'énergie. Si les stigmates de la crise énergétique de 2022 se font encore sentir, la commune de Sevran a su maîtriser sa consommation en 2024 en misant sur différents leviers. Parmi eux, le déploiement du plan sobriété énergétique qui a permis d'avancer de 15 jours la fin de la période de chauffe en 2024 et de décaler de 15 jours le début de la période de chauffe 2024 avec à la clé un gain d'environ 12% sur la consommation de chauffage. Le même procédé est appliqué pour l'éclairage public dont l'allumage et l'extinction journaliers se font en différés.

Pour garantir une gestion efficiente de l'énergie et des fluides, Sevran améliore continuellement la performance énergétique de ses bâtiments au moyen d'un budget d'investissement de 500 000 euros par an. Il a permis en 2024 de réaliser des travaux d'amélioration de confort, gage d'économies substantielles. Parmi eux, la réhabilitation de la production d'eau chaude à Anatole France, la rénovation de la chaufferie de la bibliothèque Elsa Triolet ainsi que celle de l'Église Saint-Martin. Mais aussi le désembouage hydropneumatique des installations du groupe scolaire Sévigné ou encore le remplacement de la production de chauffage et eau chaude sanitaire de la chaufferie de la crèche des Colibris.

A cela s'ajoute la poursuite du déploiement du réseau de chaleur avec le raccordement prochain du bassin Olympique et du poste de police municipale ainsi que la mise en service de l'interconnexion Sevran-Villepinte au premier trimestre 2025.

En ce qui concerne les ressources hydriques, Sevran maintient le cap en luttant contre les sources de perdition. Pour ce faire, la chasse aux écoulements permanents est faite. Tout comme la rationalisation de la consommation de l'eau grâce à la méthode du réemploi. A ce titre, l'eau des jeux gonflables installés durant l'été a été collectée par le service des sports et utilisée par les parcs et jardins pour arroser les plantes réduisant ainsi le recours systématique aux bornes d'arrosage. Il en sera également de même avec l'eau de vidange du bassin olympique pour lequel une étude est menée par un bureau d'études spécialisé en

environnement afin de réutiliser les eaux de vidange des bassins de natation pour l'arrosage des plantes et le nettoyage de la voirie.

Ces efforts se traduisent par une baisse de 16% de la consommation d'eau entre 2022 et 2023. (92 578 m^3 consommés en 2022 contre 77 704 m^3 en 2023). Une tendance qui semble se poursuivre en 2024, avec une stabilisation des consommations des deux premiers semestres de l'année. Autre pratique, la gestion des eaux pluviales avec la généralisation des récupérateurs d'eau de pluie dans les jardins partagés, programmée en 2025.

8. Promouvoir la sécurité alimentaire

Les crises climatique et sanitaire ont eu de lourdes conséquences sur la sécurité alimentaire, jusqu'au niveau local.

Travailler sur cette question est donc au cœur de l'action municipale depuis 2020, pour contribuer à sa résilience face aux crises et soutenir les habitants.

La crise alimentaire ne se réglera pas à Sevran seule, et Sevran ne pourra bien sûr pas assurer seule l'indépendance alimentaire. Toutefois, contribuer à l'accès à une alimentation saine pour tous, réduire l'impact environnemental, encourager le développement économique local et renforcer le lien social et l'éducation sont des objectifs que la ville assume aujourd'hui.

Les difficultés auxquelles sont confrontés les agriculteurs au niveau national et au niveau européen sont de plus en plus importantes : chute des prix, très bas salaires, précarité face aux entreprises multinationales, crise climatique et géopolitique, etc. Le modèle commercial agricole aujourd'hui ne permet plus aux agriculteurs de vivre correctement de leur activité. En 2032, 50% des exploitations d'Île-de-France n'auront pas de repreneurs. Le modèle actuel agricole doit changer et nous devons le soutenir : seule une agriculture raisonnée, biologique et respectueuse de l'environnement et des ressources naturelles et en circuit court parait désormais viable.

Par ailleurs, la course au profit incite aujourd'hui les entreprises privées à la généralisation de la malbouffe et du mauvais produit. La tentative du groupe Carrefour de remplacer l'hypermarché Beausevran par un magasin de demi-gros Atacadao, proposant des produits de mauvaise qualité, en circuits très longs, s'opposait totalement à l'urgence de la transition écologique et alimentaire. La ville s'y est opposée et a réussi à empêcher cette installation, conservant ainsi un magasin alimentaire classique, qui a d'ailleurs joué un rôle fort durant la crise sanitaire.

La programmation d'activités d'agriculture urbaine dans les espaces de friches de Sevran relève de plusieurs cadres d'action et ainsi de différentes temporalités : la ZAC Terres d'avenir avec l'opération Terre d'Eaux qui intègre un volet agricole, le site Kennedy propriété de la ville qui a vocation à devenir un outil de production dans le cadre de la politique municipale de lutte contre la précarité alimentaire et enfin l'installation en cours de Veni Verdi pour une démarche participative sur la friche de 1ha du Conseil Départemental, jouxtant le parc de la Poudrerie.

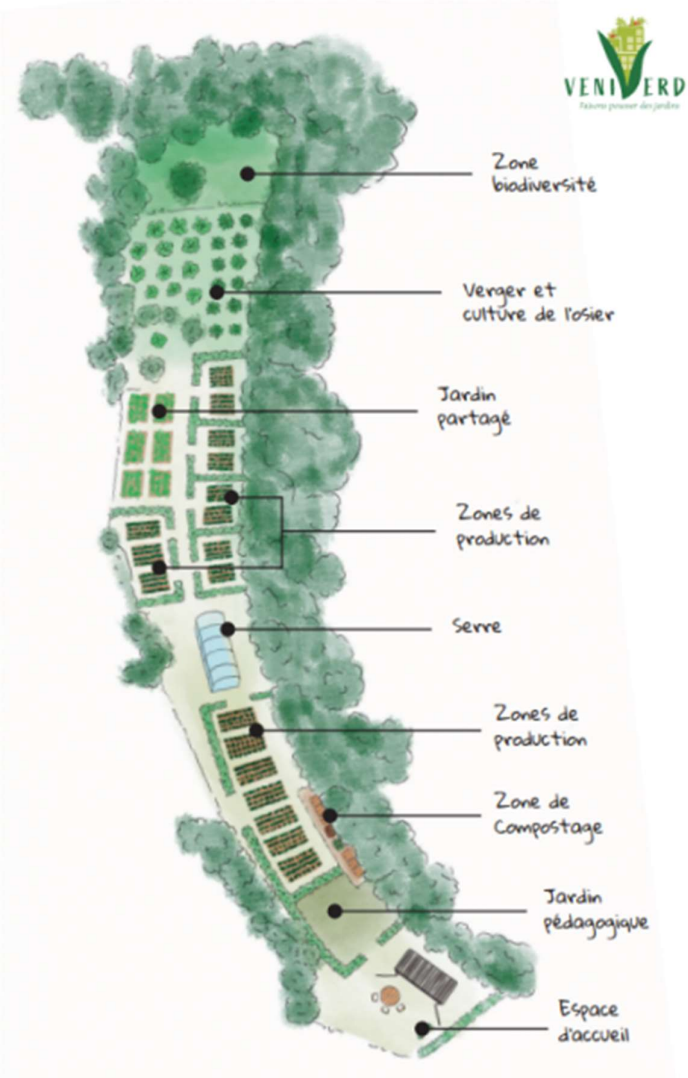

Le volet jardin collectif sera particulièrement développé au sein de la ZAC des Anciennes Beaudottes. La ville est partie prenante au titre de pilote sur le site Kennedy, partenaire co-financeur au titre des projets intégrés aux ZAC et en appui technique sur la friche du conseil départemental. L'ensemble de ces sites constituent un archipel nourricier sur l'ensemble de la ville, et c'est à ce titre qu'elle est ville pilote du Plan alimentaire territorial du Département. Cette stratégie vient également conforter d'autres éléments de sa politique municipale.

- Le déploiement opérationnel du chèque alimentaire durable VITAL'IM (dispositif départemental) et les différentes pistes de pérennisation du dispositif pour le second semestre 2025 (voir ci-après)

- La coordination et le déploiement de solutions pour l'aide alimentaire aux plus précaires, notamment dans les maisons de quartier avec des distributions alimentaires

- La réalisation d'un pôle de solidarité alimentaire municipal et associatif (voir ci-après) et le développement de l'épicerie sociale et solidaire à Masaryk

- Le développement de la transversalité : avec d'autres services de la ville et les partenaires stratégiques (préfecture, département, réseau ANDES, réseau des Banques Alimentaires), le tissu associatif local.

- La contribution au débat public sur la sécurité sociale alimentaire

La ville de Sevran souhaite renforcer sa politique locale de lutte contre la précarité alimentaire en créant des synergies et des complémentarités avec les différents acteurs du territoire, notamment les directions et services municipaux, les associations, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), les commerces de proximité et les producteurs locaux.

Enfin, le recrutement d'une Chargée de mission Précarité Alimentaire permettra la déclinaison opérationnelle de la stratégie et de répondre aux enjeux de la sécurité alimentaire en lien avec la Chargée de mission agriculture, alimentation, nature en ville de la Direction Générale Adjointe Grands Projets et Politiques Urbaines.

9. Développer des pôles et des outils de solidarités

Pour concrétiser et rendre accessible aux Sevranais.es la politique de sécurité alimentaire, la ville investira dans deux lieux socles.

a) **Le Pôle de Solidarité Alimentaire Richelieu :**

Dès le second semestre 2024 et tout au long de l'année 2025, des travaux vont avoir lieu pour construire un nouvel équipement qui rassemblera au minimum 3 associations (Secours Populaire, Secours Catholique et Espoir et Avenir), toutes agréées par l'État pour la distribution alimentaire et vestimentaire, afin qu'elles puissent bénéficier d'un espace de stockage et de distribution mutualisées. La ville sera également présente, par le biais de permanences du CCAS, et il sera proposé et développé des actions/activités de solidarité alimentaire dans des espaces respectant les normes de sécurité et d'hygiène alimentaire. L'ouverture est prévue courant 2026.

b) **L'épicerie sociale et solidaire :**

En 2025 les budgets alloués à l'aide alimentaire, par le biais du CCAS, seront les suivants :

- Epicerie sociale et solidaire : 200.000 €
- Chèques d'Accompagnement Personnalisé + VITAL'IM : 70.000 € (Après 2025, le budget des CAP intègrera le budget du Chèque Alimentaire Durable VITAL'IM portée par le Département)

En février 2025, l'épicerie sociale s'installera dans le tiers-lieu Autonomie Masaryk dans un espace dédié de vente et de stockage d'environ 120m^2 (le local actuel est de 35m^2). L'épicerie sociale évoluera en épicerie sociale mixte, ouverte spécifiquement aux habitants et aux séniors du quartier (Masaryk, Résidence les Glycines, locataires des logements inclusifs ...).

L'épicerie sociale mixte sera également ouverte à toutes et tous (travailleurs, personnes âgées, étudiants ou encore des familles aux revenus modestes) afin de favoriser la mixité sociale. Des "clients solidaires" pourront soutenir l'épicerie en faisant leurs courses à 100% du prix des

produits, contrairement aux personnes en difficulté qui s'acquitteront d'une participation à hauteur de 10% de la valeur réelle des produits. Cette évolution favorisera un accueil plus important de personnes et de familles et permettra la mise en place d'ateliers et des animations culinaires

c) **Le tiers-lieu Masaryk :**

La réhabilitation de la résidence Masaryk à Sevran par le bailleur social Vilogia intègre le futur tiers-lieu autonomie et intergénérationnel. Le tiers-lieu accueillera : l'épicerie sociale, les ateliers des Compagnons Bâtisseurs, des espaces communs/collectifs et le lieu de vie sociale pour les locataires des logements inclusifs.

L'objectif est de répondre aux enjeux de la perte d'autonomie et de l'isolement des séniors. Ce dispositif est porté par le CCAS, Vilogia, les Compagnons bâtisseurs et Vitalliance, avec le soutien de la Ville et du Département de Seine-Saint-Denis.

d) **Les logements adaptés-inclusifs :**

14 logements adaptés-inclusifs sont désormais gérés par Vitalliance, qui a la responsabilité de leur gestion et de l'animation de la vie sociale au sein du tiers-lieu, dont 10 sont destinés à un usage inclusif. Parmi ces 10 logements inclusifs, 7 ont déjà été attribués : quatre sont occupés par des personnes porteuses de handicap, et trois par des personnes âgées.

e) **Le Chèque d'accompagnement personnalisé :**

Le Chèque d'Accompagnement Personnalisé (CAP) est destiné aux achats de première nécessité (alimentaire et non-alimentaire), majoritairement utilisé par les bénéficiaires au supermarché CARREFOUR de Sevran. En 2024 ; 128 personnes ont pu en bénéficier, pour un montant de 45 000€. L'objectif pour 2025 est d'augmenter le nombre de bénéficiaires et le montant octroyé par la Commission Permanente afin d'aider davantage les foyers en difficulté, dans un contexte de crise économique qui s'aggrave.

f) **Le Chèque Alimentaire Durable VITAL'IM :**

En 2024, le Département a lancé un chèque contre la précarité alimentaire de 50 euros par mois et par personne, avec un bonus de 50 % pour des achats durables, plafonné à 25 euros par mois et par personne. Cette aide financière est expérimentée à Sevran depuis juin 2024, et l'expérimentation se poursuivra jusqu'en juin 2025. Les bénéficiaires du dispositif sont

également accompagnés par des associations qui organisent des ateliers de sensibilisation au bien-manger pour transmettre ou redonner de bonnes pratiques alimentaires.

La distribution des cartes prépayées pour les 300 bénéficiaires a eu lieu fin octobre 2024. Dix structures ont été sélectionnées à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour organiser un cycle d'ateliers destiné aux bénéficiaires.

Ces ateliers commenceront dès novembre 2024, à raison d'une session par semaine, et se tiendront dans les cuisines et salles d'activités de la ville, notamment dans les maisons de quartier, à la section SEGPA du collège Galois et à l'espace L. Blésy.

En 2025, les actions cibleront prioritairement les femmes enceintes et les enfants en bas âge, périodes cruciales pour ancrer des habitudes culinaires saines et développer le goût. La ville s'appuiera sur les partenariats établis dans le cadre de Vita l'Im ainsi que sur les directions et équipements impliqués pour maintenir les initiatives telles que les ateliers de prévention et les actions en faveur des pratiques alimentaires adaptées.

g) **Une nouvelle aide financière solidaire :**

Pour 2025, sera mis à l'étude la création d'une nouvelle aide financière solidaire. Cette aide "coup de pouce" sera calculée en fonction des revenus et des charges du foyer, pour permettre aux ménages les plus fragiles d'avoir un budget plus confortable une fois le loyer et les charges payés.

Cette aide sera matérialisée par un Chèque de Services qui est un titre de paiement dédié à tous les partenaires de l'action sociale (État, collectivités territoriales, CCAS ou CIAS, organismes sociaux, organismes de prévoyance, mutuelles, associations…). Il permettra d'apporter une aide financière immédiate et ciblée à un public fragilisé (jeunes sans qualification professionnelle, familles, séniors, chômeurs de longue durée, primo-arrivants…) : achats alimentaires / non-alimentaires, actions éducatives et culturelles, des frais liés à l'énergie, habillement, transport, loisirs et sports …

10. Poursuivre la transformation du marché forain

Acteur essentiel du développement économique et de la sécurité alimentaire, le marché de Sevran est le 2e plus gros marché d'Île-de-France. Depuis plusieurs années, on peut constater qu'il n'est plus en adéquation avec les besoins et les attentes de notre ville, tant en qualité qu'en diversité d'offres. Son rôle essentiel dans notre ville n'est plus à démontrer, il est d'ailleurs un des éléments pivots en matière de sécurité alimentaire, d'où la nécessité de le rendre plus attractif.

Lettre de Stéphane Blanchet
maire de Sevran
Septembre 2024

Marché de Sevran : on avance !

Le 24 juillet dernier, le Conseil d'Etat a donné raison à la ville dans le contentieux sur le marché forain. Après un an de blocage procédurier, la plus haute instance de justice administrative a reconnu la transparence et la qualité de notre procédure de renouvellement de délégation de service public. Nous avons donc pu enfin désigner librement et conformément à la loi un nouveau délégataire.

Pour nous, c'est un an de perdu dans le calendrier prévisionnel pour l'amélioration et la rénovation du marché. Mais cette décision nous renforce : elle permet de rappeler que **le choix d'un délégataire relève d'abord de la ville, du maire,** et qu'une entreprise privée à qui une collectivité confie la gestion d'un service public comme le marché, demeure sous son contrôle et sa responsabilité, parce qu'il en va du service de l'intérêt général.

« Cette décision nous renforce. »

Durant cette période, et afin de maintenir le service public indispensable à la population, j'ai pris la décision de créer une régie municipale : c'est donc **la ville qui a géré directement le marché pendant 6 mois**. Nous avons décidé de faire respecter les règles de fonctionnement. J'ai dû prendre moi-même 17 arrêtés d'exclusion contre des commerçants qui ne respectaient pas les règles pendant cette période. Je tiens à saluer le professionnalisme dont les agents de la ville ont fait preuve.

SEVRAN

La délégation de service public (DSP) s'est terminée en 2023. Un an et demi de procédure de commande publique ont permis de choisir un nouveau délégataire pour l'exploitation du marché d'approvisionnement de la ville de Sevran.

Le 24 juillet dernier, le Conseil d'Etat a donné raison à la ville dans le contentieux qui l'opposait à l'ancien délégataire. Après un an de blocage procédurier, la plus haute instance de justice administrative a reconnu la transparence et la qualité de la procédure de renouvellement de délégation de service public de la ville.

Pour la ville, c'est un an de perdu dans le calendrier prévisionnel pour l'amélioration et la rénovation du marché. Mais cette décision a renforcé l'action municipale : elle permet de rappeler que le choix d'un délégataire relève d'abord de la ville, du maire, et qu'une entreprise privée à qui une collectivité confie la gestion d'un service public comme le marché, demeure sous son contrôle et sa responsabilité, parce qu'il en va du service de l'intérêt général.

Durant cette période, et afin de maintenir le service public indispensable à la population, le maire a décidé de créer une régie municipale : c'est donc la ville qui a géré directement le marché pendant 6 mois, en faisant strictement respecter les règles de fonctionnement. Le maire a pris 17 arrêtés d'exclusion contre des commerçants qui ne respectaient pas les règles pendant cette période.

Depuis le 16 septembre 2024, un nouveau délégataire porte avec la ville la transformation attendue de ce Service Public Industriel et Commercial autour de trois axes de travail :

- Le retour à la règle pour la maîtrise d'un service public,
- La valorisation de la halle et la commercialité du marché de plein vent,

- L’entretien des équipements et la réhabilitation du bâtiment public.

En 2025, pour conforter le rôle du marché en matière de sécurité alimentaire aux usagers et répondre aux enjeux de transition écologique, les objectifs sont de faire progresser la fonction nourricière du marché alimentaire en renforçant la diversité et la qualité de l’offre de marchandises, d’assurer une gestion des déchets respectueuse des règles environnementales et de débuter des travaux de réhabilitation pour une meilleure gestion des fluides (eau et électricité).

La délégation de service public prévoit pour 2025 un investissement travaux, pris en charge par le délégataire, à hauteur de 545 535 euros, afin de rénover la halle. La redevance versée à la ville s’élève à 10 000 euros par an, l’objectif pour la collectivité n’étant pas de générer de recettes sur ce service public délégué, mais d’en garantir la qualité pour les usagers.

L’année 2025 sera donc marquée par des actions permettant de répondre à la sécurité alimentaire et à la transition écologique.

B. Renforcer les services publics pour une offre utile et de proximité

Dans ce contexte marqué par une crise économique persistante, les défis climatiques croissants auxquels la ville de Sevran s'efforce de répondre à son niveau, la qualité de vie des habitants passe par le renforcement des services publics locaux, véritables remparts. Plus que jamais, les services publics apparaissent comme un levier essentiel pour répondre aux besoins fondamentaux et urgents de la population. Qu'il s'agisse d'accès à l'éducation, à la santé, à la mobilité ou à des solutions durables pour faire face aux enjeux environnementaux, leur développement s'impose comme une priorité. À Sevran, où les disparités sociales et économiques peuvent être particulièrement marquées, renforcer une offre publique de proximité, accessible et adaptée aux réalités locales, constitue non seulement un impératif de solidarité mais également un facteur clé pour bâtir une résilience collective face aux crises actuelles et futures.

1. Développer un service public municipal de la jeunesse

En Seine-Saint-Denis, et plus particulièrement à Sevran, la jeunesse représente une force vive et un moteur essentiel pour l'avenir du territoire. Avec une population jeune et diversifiée, ces générations incarnent à la fois un potentiel considérable et des défis spécifiques à relever. Dans un département souvent confronté à des inégalités sociales et économiques, investir dans l'éducation, la formation, et les opportunités pour les jeunes est plus qu'une nécessité : c'est un choix stratégique pour construire une société plus équitable, inclusive et prospère.

La Ville porte donc une ambition forte pour la jeunesse. Si un service municipal est consacré aux politiques jeunesse, celles-ci sont toutefois traitées de manière transversale par d'autres services de la ville. Les services municipaux ont consolidé et développé les actions avec et pour les jeunes autour de trois axes :

a) La formation et l'orientation professionnelle

→ La cérémonie des bacheliers, qui a récompensé 100 jeunes Sevranais de tous les quartiers de la Ville en 2024, sera reconduite en 2025 pour poursuivre la mise à l'honneur des jeunes qui atteignent le baccalauréat.

→ L'accueil des stages 3ème dans les services municipaux a doublé en 2024 avec 92 jeunes accueillis sur des parcours interservices. Ce dispositif innovant, coconstruit avec les collèges, sera renforcé en 2025 et étendu aux stages de seconde.

→ Un catalogue de formations citoyennes organisées par le Point Information Jeunesse (PIJ) et les maisons de quartier en lien avec la mission locale ou Compétence Emploi accompagne les jeunes dans leur parcours de professionnalisation, avec par exemple le BAFA Citoyen, la bourse au permis, le PSC1 (premiers secours), la préparation au grand oral du bac, les ateliers d'orientation professionnelle ou encore la participation à des forums des métiers.

Toutes ces actions facilitent leur accès à des jobs d'été et préparent l'entrée dans la vie active. Cette offre d'aide à l'insertion professionnelle sera renforcée en 2025 au travers de deux dispositifs :

- Le PIJ coordonnera la mise en place de « chantiers jeunes » pendant les vacances scolaires avec des partenaires de l'insertion professionnelle comme emploi et compétences et les services techniques municipaux sur des missions en lien avec le développement durable de rénovation du patrimoine bâti, d'aménagement d'espaces verts ou gestion des déchets… Ces courtes missions seront l'occasion pour les jeunes de s'engager dans la vie communale, de découvrir un métier, d'acquérir des compétences valorisables dans son parcours professionnel, gagner en autonomie et indépendance financière. Un budget de 10.000€ sera dévolu à ces chantiers pour cette première année.

- La Ville poursuivra son engagement pour le développement de la mobilité et de l'autonomie des jeunes en 2025 en pérennisant la bourse au permis destinée au 17-30 ans en complément de l'EPT ce qui permettra de doubler le nombre de bénéficiaires, environ 50 permis pour un montant de 25 000 euros.

b) **L'enrichissement de l'offre éducative et de loisirs jeunesse dans les quartiers (maisons de quartier, de la micro-folie, cité des sports et des deux antennes jeunesse) :**

→ Des soirées jeunes à la cité des sports et dans les maisons de quartiers. Ces soirées sont très fréquentées pouvant atteindre jusqu'à 200 participants

→ L'augmentation des séjours jeunesse sur chaque période de vacances (séjours doublés), 19 séjours été enfance-jeunesse réalisés au bénéfice 371 enfants et adolescents pour un montant de 75 000 euros

→ Les animations en pied d'immeuble type sport dans ton quartier sont très fréquentées par les jeunes et permettent de mettre du sport dans leur quotidien

→ Les jeunes via le PIJ, les associations partenaires de la ville ou les maisons de quartier ont un accès privilégié à des spectacles de la saison culturelle notamment rire en folie et 4 spectacles de l'Académie Française à Richelieu

→ Diverses sorties culturelles ou de loisirs ainsi que des ateliers créatifs ou éducatifs sont proposés toute l'année, avec une offre particulièrement dense notamment l'été et durant les vacances scolaires par toutes les structures jeunesse de la Ville. La brochure des animations jeunesse été 2024 illustre particulièrement cette richesse de l'offre. C'est une première édition qui a permis d'améliorer la lisibilité de l'offre qui sera pérennisée.

La Micro-Folie a organisé durant les vacances d'automne 2024 avec l'association Witech financée par la politique de la Ville un bootcamp 100% filles qui a réuni une vingtaine de filles de 11 à 15 ans. Le bootcamp offre une immersion pratique dans le numérique ainsi que des activités de cohésion à travers le sport et la culture. Ces 5 jours ont été l'occasion pour elles de bénéficier d'une formation technologique, de développement personnel et d'une inspiration professionnelle. En 2025, des projets pédagogiques seront travaillés avec et pour les jeunes dans les antennes jeunesse en partenariat avec les collèges, la culture et le sport pour enrichir l'offre de loisirs et la situer dans la continuité du parcours éducatif. Ces parcours citoyens s'inscriront dans les financements des cités éducatives ou de la politique de la Ville.

c) Le développement de la participation des jeunes à la vie de la commune

Le développement de la participation des jeunes à la vie de la commune est un axe qui s'est particulièrement développé avec la création du Conseil Municipal de la Jeunesse (CMJ) le 5 octobre 2023.

→ Des actions solidaires sont régulièrement proposées aux jeunes : les maraudes via le PIJ et les permanences d'insertion sociale dans les maisons de quartier

→ Des soirées débats citoyens organisées par le PIJ (60 jeunes)

→ Les 27 jeunes du CMJ installés en décembre ont suivi un parcours de formation citoyen qui se poursuivra jusqu'à novembre (installation des prochains conseillers municipaux jeunesse). 15 d'entre eux sont particulièrement acteurs et se sont impliqués dans l'organisation de débats et les commémorations. Ils présenteront un bilan du dispositif et des propositions pour leur classe d'âge au

conseil municipal de décembre. Le dispositif est un succès. Il sera pérennisé et la deuxième promotion de conseillers municipaux sera installée au conseil municipal du 19 décembre 2024. Ce dispositif a un coût de 20.000€ par an, en partie financé par les cités éducatives.

Toutes ces actions participent de la volonté politique de répondre à l'enjeu de renouveler le service public de la jeunesse sevranais pour renforcer son sens et son efficacité.

En 2025, la ville veut aller plus loin dans la démarche participative mise en place avec les jeunes et créer un véritable dialogue permanent avec eux. L'enjeu est d'adapter l'offre jeunesse en écho à leurs préoccupations et demandes. Pour cela, en 2025, la ville va organiser, aux termes de séances de travail et de dialogue avec des jeunes de 16 à 25 ans sur le dernier trimestre 2024, une Convention Citoyenne de la Jeunesse. Cette CCJ, qui se tiendra le 11 janvier 2025, sera un moment fort de partage et d'échanges avec les élus et les jeunes afin de définir des axes d'actions et de travail qui devront trouver une traduction budgétaire pour la réalisation d'actions construites par et pour les jeunes.

Au-delà et pour construire au mieux les orientations de la politique jeunesse, un observatoire de la jeunesse va être mis en œuvre avec l'Université Gustave Eiffel, dans le cadre notamment des cités éducatives élargies aux trois quartiers prioritaires de la ville. Cet observatoire permettra de connaître de façon objectivée les attentes, besoins de la jeunesse de Sevran pour favoriser leur émancipation et lever les freins à leur insertion sociale et professionnelle.

Enfin, la ville travaille actuellement à l'acquisition d'un pavillon en centre-ville, en face de la salle des fêtes, pour le dédier à la jeunesse. Ce lieu, idéalement placé pour toucher les jeunes de toute la ville, devra faire l'objet d'un projet de service mais permettra d'accueillir les jeunes

dans des conditions optimales et de développer un certain nombre d'actions en direction de cette population.

2. Poursuivre notre engagement pour la petite enfance et l'enfance

a) La petite enfance, clé pour l'égalité des chances

La politique petite enfance est la clé des politiques éducatives d'égalité des chances dans un processus de résorption très précoce des inégalités. Elles visent en outre le soutien aux parents qui travaillent et ceux inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle.

Durant l'année 2024, la Direction Petite Enfance a refondé les projets d'établissements présentés en Conseil Municipal en mai 2024. Au cours de ce processus, un diagnostic de l'activité a permis de souligner la nécessité de continuer à travailler sur 4 axes :

→ Revoir les modes d'inscription
→ Repenser les critères d'attribution des places lors de la CAMA en fonction des besoins des usagers et de la politique de la ville
→ Optimiser les places existantes en réfléchissant avec les directions d'établissement aux pistes d'amélioration et en développant notamment l'accueil occasionnel
→ Poursuivre le développement de places d'accueil sur le territoire

De plus au 1er janvier 2025, comme le stipule la loi du plein emploi en date du 18 décembre 2023, les communes seront les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant. Elles devront présenter leur Service Public Petite Enfance (SPPE), établi et périodiquement réactualisé.

C'est ce plan de transformation, travaillé collectivement avec l'ensemble des professionnelles de la petite enfance qui sera mis en place en 2025 pour concrétiser les nouveaux projets d'établissements et répondre à ces nouvelles obligations.

Une réflexion est également en cours quant aux Lieux d'Accueil Enfant-Parents (LAEP), qui connaissent une baisse de fréquentation. La mise en place du réseau LAEP permettra à moyen terme de redéfinir les objectifs de ce dispositif, leur maintien ou l'orientation des habitants en direction d'autres dispositifs d'accueil pour la Petite Enfance comme une maison des parents ou une maison des 1000 premiers jours qui pourrait être expérimentées avec l'appui du département en 2025.

b) La réussite éducative comme ambition municipale

La réussite éducative est un axe d'intervention structurant de la politique éducative de la Ville au travers de l'aide aux devoirs, l'orientation scolaire, la lutte contre le décrochage scolaire, l'aide à la parentalité sur les environnements d'apprentissage. Trois dispositifs clés structurent les alliances éducatives des professionnels du territoire au service des jeunes de 0 à 25 ans et visent une mise en cohérence leurs actions :

- Les cités éducatives : En partenariat avec la préfecture et l'éducation nationale, les cités éducatives sont un label qui permet de financer des projets éducatifs dans les quartiers du dispositif politique de la ville, où se situent les familles les plus vulnérables pour prévenir les inégalités de développement et favoriser la réussite éducative de jeunes de 0 à 25 ans. En 2020 – 2023, après un diagnostic de territoire sur le quartier des Beaudottes avec le collège chef de file Galois, des actions éducatives ont été développées autour de trois axes : renforcer les actions en direction de la petite enfance, accompagner les jeunes de 12 à 25 ans vers leur professionnalisation et renforcer le rôle de l'école pour toutes et tous.

  L'année 2024 a vu le renouvellement de ce label sur les mêmes axes ainsi qu'une extension du périmètre de la cité éducative aux deux autres quartiers prioritaires de la ville : Rougemont et Montceleux-Pont Blanc. La subvention allouée est ainsi passée de 350.000€ à 450.000€ avec un cofinancement de 30% de la ville et d'autres partenaires éventuels. Cet élargissement se concrétisera pleinement en 2025 avec des actions provenant des acteurs éducatifs de ces deux nouveaux territoires (collèges Painlevé et La Pléiade ainsi que les écoles du premier degré) et par rayonnement du lycée Blaise Cendrars.

La <u>Maison des découvertes devient Maison des découvertes et de la nature</u>

En 2025, la maison des découvertes étoffe son offre éducative et de loisirs en intégrant, en plus de la thématique du jeu libre et des sciences, la sensibilisation à l'environnement et les sciences du vivant. Ainsi, les projets de la ville verte s'accompagnent d'un volet éducatif pour tous et particulièrement des scolaires et les centres de loisirs. Sur le dernier trimestre 2024, des ateliers d'archéologie/anthropologie et nature sont expérimentés. Ces expérimentations se poursuivront et s'amplifieront sur le premier trimestre 2025 pour aboutir à une un programmation complète dès septembre 2025. Les services de la Ville travailleront sur un projet de fonctionnement. D'ores et déjà un budget d'investissement 300.000€ a été inscrit dans le cadre du PPI pour créer des espaces vert pédagogiques et faire rayonner cette activité dans la Ville verte.

- L'aide aux devoirs dans les écoles du 1ier degrés touche environ 400 élèves accueillis en cours du soir dans les 29 écoles élémentaires par des enseignants volontaires (80). En complément, l'accompagnement scolaire proposé par les maisons de quartier en partenariat avec le Programme de Réussite Educative (PRE) dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est financé en partie par la CAF via la Convention Territoriale Globale (CTG). Il se déploie au bénéfice de 150 enfants, collégiens et lycéens en moyenne chaque année. En 2025, un réseau de partenaires municipaux et associatifs qui participent à la mise en place du CLAS sera créé conformément aux objectifs de la CTG. Il doit permettre, un état des lieux du dispositif à l'échelle de la ville, visant à améliorer l'offre.

- L'accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus (ACTE) : une centaine de jeunes temporairement exclus de leur collège en 2024 ont été accompagné. Des ateliers hebdomadaires d'aide à l'orientation, de théâtre et socio-éducatifs leur sont proposés pour les remettre dans un parcours de réussite éducative pour un montant de 45 000 euros dont la moitié et financée par le conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

En outre, à l'heure de la transition écologique nécessaire pour répondre à l'urgence climatique et préserver le vivant, l'éducation accompagne le projet de Ville verte.

Le développement des cours végétalisées dans les écoles du 1er degré

La première phase a été mise en œuvre en 2024 à Curie élémentaire, Claude Bernard et Lamartine. La deuxième et dernière phase (plantations, mobilier et aménagements divers) se poursuivra jusqu'en avril 2025. Cette démarche s'inscrit dans la volonté d'accroître la place de la végétation dans la ville mais aussi de recréer des ilots de fraîcheur au sein des écoles et de construire et rénover des écoles avec une haute qualité environnementale. Ainsi, chaque année et donc dès 2025, 2 nouvelles cours seront sélectionnées pour être végétalisées. Il s'agit aussi de permettre aux équipes enseignantes et périscolaires de pouvoir sensibiliser les enfants au développement durable mais aussi aux enjeux de mixité et d'inclusion en déployant des activités éducatives au sein de ces cours. Le budget pour la première phase des trois cours réalisées en 2024 est de 818.000€

ÉLÉMENTAIRE CLAUDE-BERNARD
Réalisation de la première tranche d'une cour de récréation végétalisée et inclusive.

ÉLÉMENTAIRE LAMARTINE
Réalisation de la première tranche d'une cour de récréation végétalisée et inclusive, création d'une salle de classe dans les locaux du centre de loisirs, réfection des grilles, étanchéification du toit, retrait des estrades dans les classes.

GROUPE SCOLAIRE MARIE-CURIE
Réalisation de la première tranche d'une cour de récréation végétalisée et inclusive, changement de l'intégralité du mobilier, remise en peinture des classes, pose de nouveaux portails.

3. Renforcer l'accompagnement et les liens sociaux

Au-delà des politiques enfance et jeunesse, la ville développe de nouveaux services à destination des publics séniors, en situation de handicap ou qui vise à rapprocher les habitants des services de la ville.

a) Le Guichet intégré Séniors :

Le Guichet intégré Séniors est un dispositif coordonné de lieux d'accueil, d'information et d'orientation destiné aux personnes âgées sur le territoire. Ce guichet est activé dès qu'une personne âgée, ou son entourage, fait une demande d'aide ou lorsqu'un besoin est identifié par un professionnel.

Le dispositif comprend plusieurs objectifs. Tout d'abord, il assure un premier niveau d'information, avec un rôle essentiel du CCAS pour diffuser les informations sur les différents sites de la ville. Ensuite, il vise à faire connaître les offres, les prestations et les procédures de chaque acteur, tout en harmonisant les pratiques et outils utilisés. La formation des professionnels fait également partie intégrante de ce guichet intégré, tout comme la mise en place d'une plateforme départementale d'information qui viendra compléter les guichets physiques existants.

Par ailleurs, le dispositif prévoit de formaliser et centraliser les circuits de signalement, avec un acteur désigné pour coordonner ces efforts à l'échelle de la ville. Il s'efforcera également de repérer les fragilités chez les personnes âgées et d'organiser des visites d'évaluation précoce dès qu'une situation complexe est identifiée. Ces visites seront réalisées en collaboration avec l'association Arc en Ciel, qui porte le DAC 93 Nord (Dispositif d'Appui à la Coordination).

Le déploiement du Guichet intégré Séniors commencera en 2025, avec la signature d'une convention entre la Ville, le CCAS et le Département.

b) L'espace de service public Dora Bruder :

Il s'agit de créer un espace de service public de proximité pour les habitants afin de répondre à leurs besoins dans la logique « d'aller vers » et de fédérer la mise en réseau des acteurs locaux pour répondre à ces besoins.

Cet espace de Service Public proposera des permanences pour l'accès aux droits et pour les démarches administratives (PIMMS, Etat Civil, CCAS, Juriste du PAD, Mission Locale, ISM interprétariat, PIJ, Compétences Emploi, Service Social du Département, Assistante sociale du CIG, etc. ...).

c) **Le forum Autonomie et Handicap :**

La Ville de Sevran organisera son premier forum sur l'autonomie et le handicap en juin 2025. Cet événement, ouvert à tous, s'adresse particulièrement aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées, aux aidants familiaux, aux familles, ainsi qu'aux jeunes intéressés par les métiers du "care" (les métiers du prendre soin).

Le forum proposera stands, conférences et tables rondes. Le Département y sera présent avec ses services sociaux, la MDPH, IKARIA, et le DAC93, comme la ville de Sevran, avec le CCAPH, le CCAS, la Direction des solidarités, la Direction Prévention Santé et Sevran Séniors. L'objectif est de permettre une mise en lien directe du grand public avec les associations, les services de la ville et du département, pour en en faire un rendez-vous annuel.

Ces projets s'inscrivent pleinement dans la stratégie municipale de soutien aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap et de renforcement de l'inclusion. Ils contribuent à améliorer l'accès à l'information, à offrir un soutien aux aidants et à sensibiliser l'ensemble des citoyens aux enjeux de l'autonomie.

4. Améliorer l'offre de santé

Le centre municipal de santé compte :

- 12 médecins généralistes (dont une dédiée aux consultations de gynécologie)
- 5 médecins spécialistes (pédiatrie, dermatologie, gastroentérologie, cardiologie, psychiatrie)

- 3 infirmières

Un nouveau système de prise de rendez-vous en ligne sera prochainement effectif. Outre les prestations médicales, chaque année, plusieurs médecins généralistes du CMS accueillent des stagiaires étudiants en médecine. Le projet de santé du CMS est en cours de finalisation. Il permettra de contribuer à la réflexion à mener pour fluidifier les parcours de soins et développer les projets ville-hôpital.

La ville de Sevran continue d'accompagner l'installation de médecins généralistes et autres professionnels de santé en mettant à disposition l'expertise des services municipaux pour faciliter la mise en lien avec les partenaires et la recherche de locaux adaptés qui permettent la création de maisons pluridisciplinaires, de plus en plus convoitées par les praticiens. Deux nouveaux cabinets devraient voir le jour en 2025.

Le Contrat Local de Santé, en partenariat avec l'ARS Île-de-France et l'hôpital Robert Ballanger, sera renouvelé cette année pour répondre au plus près aux besoins des sevranais. Il reconduira le collectif santé_qui permet aux habitant-e-s de participer activement aux actions de préventions. Nous formaliserons également l'axe « précarité et accès aux soins » en lien avec le pôle des solidarités. Enfin, nous souhaitons impulser une politique de santé publique innovante pour répondre aux enjeux de santé environnementale.

Enfin, la ville Sevran souhaite renforcer son action en faveur du bien-être des sevranais.es à travers son Conseil Local de Santé Mentale**.** Les groupes de travail existants sont :

- Commission de résolution des situations complexes
- Collectif prévention santé mentale dans la ville
- Groupe information/formation/communication en santé mentale

En 2024, l'assemblée plénière du CLSM a permis aux différents acteurs du territoire de travailler autour des violences intra familiales**.** En 2025, l'assemblée plénière travaillera sur la formalisation et la structuration de l'offre en santé mentale des jeunes entre 12 et 25 ans.

5. Faire vivre l'ambition sportive

La ville poursuit son ambitieux projet de Ville sportive en mouvement en mettant la pratique sportive pour tous au cœur de son projet de Ville avec :

a) L'entretien et la préservation du patrimoine sportif communal

La ville engagera au titre de l'année 2025 plus de 700 000€ afin de réaliser les travaux nécessaires à l'amélioration et la préservation des conditions de pratiques pour ses usagers et les agents qui travaillent sur ces sites.

b) **De nouveaux projets d'équipements sportifs ou de requalification :**

→ Reconstruction du gymnase Baquet et d'un ensemble sportif (terrain de foot, piste de course, équipements ludiques) dans le cadre du projet de requalification des anciennes Beaudottes, projet évalué à 17 millions. La première phase de ce projet se concrétisera à l'été 2025 avec la livraison du nouveau terrain de foot (250 000€), pour une livraison de l'équipement à l'horizon 2030.

→ Construction d'un gymnase au nord de la ville à proximité du nouveau groupe scolaire Montaigne, dans le cadre de l'ANRU : En 2025, les études et établissements des pré-programmes lancés en 2024 se poursuivront, pour analyser l'offre sportive sur le nord de la ville et la potentielle réhabilitation du parc des sports Guimier.

→ Reconstruction du gymnase André-Lemarchand : Les études vont démarrer en 2025 pour ce projet évalué à 10 millions d'€, accroché à la requalification de la rue d'Aulnay en entrée de Ville.

→ Des projets dans l'espace public pour la pratique du sport au quotidien **:** La ville s'engage sur des projets d'aménagement d'espaces extérieur sportifs et ludiques qui par leur intégration paysagère dans les quartiers contribueront à un embellissement, une pratique mixte, filles et garçons, parents et enfants, respectueuses de la volonté de la municipalité de ne pas artificialiser les sols. La création d'une partie d'une coulée verte ludico-sportive au pied de Freinville et de la D970 proposera un parcours de vie et de bien-être et des pratiques innovantes. Les conventionnements nécessaires avec l'éducation nationale ont été signés pour rendre éligible le projet et permettre le financement intégral des aménagements par l'ANS et le CD93. 2025 verra la finalisation des projets et équipements pour une livraison dès 2026. (Coûts des travaux estimés à 1 million €).

→ La poursuite du projet d'aménagement autour du gymnase Jesse Owens à Rougemont en concertation avec les habitants : L'objectif est de faciliter les usages avec la création d'un parking dédié à l'équipement et d'améliorer le cadre de vie en aménageant le parvis pour favoriser un usage actif, mixte et inclusif. La phase d'étude devra se poursuivre en 2025 avec l'appui d'un bureau d'étude et la participation des usagers et habitants. (Coût total du projet estimé à 55 000 €)

2025 : ouverture du nouveau centre aquatique

2025 sera l'année de la finalisation des travaux de la nouvelle piscine municipale avec le réemploi du bassin olympique, attribué à Sevran dans le cadre de la démarche Héritage des JOP 2024. L'année 2025 sera consacrée à la finalisation du projet d'exploitation et d'établissement en lien avec les

orientations politiques en matière d'accès au service public du sport.

Le futur centre aquatique permettra de quadrupler les capacités d'accueil, d'accueillir l'ensemble des scolaires pour l'apprentissage de la nage et de développer l'activité de loisirs mais aussi de compétitions. Le nouveau bassin extérieur (bassin intérieur actuel) permettra de développer une nouvelle offre de loisirs, tout comme l'espace bien-être. L'objectif de la ville est de gérer ce centre aquatique en régie directe, pour maintenir des tarifs accessibles aux habitants. Enfin, les Sevranais.es seront sollicités pour participer au choix du nom de notre nouvel équipement, dans le cadre d'un sondage et d'un vote ouvert à toutes et tous.

6. Enrichir l'offre et les équipements culturels

La direction des affaires culturelles poursuit le travail de développement culturel du territoire avec notamment l'arrivée de nouveaux équipements qui vont venir améliorer la qualité et la diversité de l'offre.

C'est ainsi que la salle des fêtes va faire l'objet d'un programme de reconstruction qui permettra de la rendre plus accueillante, avec des assises plus confortables et une jauge plus importante pour recevoir les spectacles de la saison, les évènements associatifs et ceux à destination des seniors. Le programme prévoit une jauge de 450 places assises dans une configuration en gradin rétractable pour améliorer la visibilité des spectacles. L'année 2025 sera consacré à la concertation liée à ce projet, puisque la ville a décidé d'associer les habitants au choix architectural. Plusieurs événements seront organisés tout au long de l'année pour présenter la démarche.

Dans le quartier des Beaudottes, ce sont la Micro-Folie, l'atelier Poulbot, la bibliothèque Marguerite-Yourcenar et la maison de quartier Marcel-Paul qui se regrouperont dans un pôle socio-culturel à l'horizon 2028 avec comme ambition d'élever la qualité de l'offre de service public proposé. Dès à présent ces services travaillent ensemble pour préfigurer cette offre en accueillant des artistes en résidence dans le cadre du projet *Raconte-moi tes Beaudottes* autour notamment de la mémoire du quartier. Ce projet en 2025 représente un investissement de 20 000 € pour la ville, financé pour moitié par le département. Ces mêmes services portent ensemble un nouveau festival : le festival des Beaudottes dont le format sera retravaillé en 2025.

Ancrer le théâtre de la Poudrerie sur le territoire

Le théâtre de la Poudrerie va enraciner davantage son action sur le territoire sevranais, avec une évolution de son mode de gestion vers un modèle plus en phase avec son activité au service de l'intérêt général. Cette évolution permettra la mise en œuvre d'un projet d'extension de la maison des Sœurs, où il est actuellement hébergé, pour en faire un véritable lieu de fabrique artistique et de rencontre avec les habitants. Ce projet d'extension et d'évolution du mode de gestion du théâtre est l'aboutissement d'un long travail d'ancrage, il s'agit d'une étape importante dans son développement pour à la fois asseoir son activité, et permettre aux artistes invités de travailler dans de meilleures conditions. Ce projet dont l'étude de faisabilité

sera réalisée en 2025 est soutenu par la Ville en partenariat avec l'État, la région Île-de-France et le département de la Seine-Saint-Denis.

Le conservatoire a bénéficié de travaux de peinture et de reprise des sols à l'été 2024 pour améliorer l'accueil des usagers, ces travaux de modernisation se poursuivront avec le remplacement des modulaires accueillant les cours de formation musicale.

Au-delà des équipements, les services de la direction des affaires culturelles (Bibliothèque, conservatoire, arts plastiques, Micro-Folie, service culturel) travaillent quotidiennement à rendre l'offre plus accessible et plus attractive en multipliant les projets hors les murs et en développant les partenariats (Comédie française, Éducation nationale, Département de la Seine-Saint-Denis...).

En 2023-2024, ce sont 10 708 usagers qui se sont inscrits dans le réseau des bibliothèques, 393 aux activités d'arts plastiques et 792 au conservatoire. On dénombre par ailleurs 109 représentations de spectacles pour 9976 spectateurs dont 5501 enfants sur le temps scolaire.

Afin de renforcer l'accès à la culture, en 2025, la direction des affaires culturelles poursuivra le travail de délocalisation de l'offre en portant des actions hors les murs des équipements culturels au plus près des habitants, tels que le déploiement d'un bibliobus dans le quartier des Beaudottes (le montant d'acquisition du bus est de 260 000 € subventionné à 40%) et des propositions de concerts à domicile avec le conservatoire.

D'autres actions favorisant l'accès à la culture à destination de la jeunesse seront consolidées à travers notamment les opérations révisions dans les bibliothèques de la ville, ainsi qu'un programme d'actions coconstruit avec le conseil municipal de la jeunesse et la convention citoyenne de la jeunesse. Un travail sera également mené cette année sur la diversité des cultures à Sevran.

7. Poursuivre l'engagement pour la vie associative

a) Vie associative

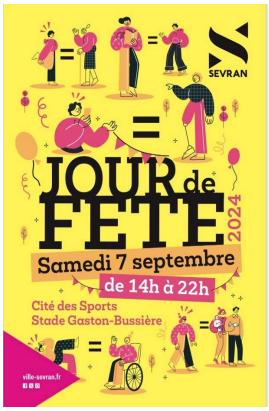

Consciente du potentiel et de la richesse du tissu associatif Sevranais, la ville continue de développer son action vers les associations en les accompagnant dans leur développement et dans leur participation aux actions de la ville.

Un nouveau règlement d'attribution des subventions, rédigé en partenariat avec le service des sports et le service de l'action culturelle permettra de poser le cadre de l'attribution des subventions, en critères objectifs, pour affirmer la transparence de gestion. Il s'appliquera dès la campagne de subvention 2025.

Le service de la vie associative travaille au lancement d'un portail associatif de demande en ligne (matériel pour un événement, salles, subventions, etc.), sorte de guichet en ligne unique pour les associations, ce qui permettra de simplifier les démarches pour les associations. Les associations pourront y déposer toute demande, mettre à jour leurs documents, déposer les demandes de subvention, de location de salle etc.

Pour l'année 2025, le service vie associative développera également l'appel aux bénévoles, afin d'aider les associations à amplifier leurs actions.

b) Maison des anciens combattants et de la mémoire

Un temps envisagée au pavillon Nobel, la Maison des Anciens Combattants et de la Mémoire, dont notre ville a besoin pour faire vivre l'histoire et nos valeurs, sera installée auprès du cimetière de Sevran, en lien avec le monument aux morts et les commémorations.

Prévu pour la fin d'année 2025, ce bâtiment pourra accueillir les associations d'anciens combattants, mais aussi des réunions ou événements en lien avec la politique de mémoire portée par la ville, particulièrement importante en 2025, avec le 80e anniversaire de la libération.

8. Promouvoir l'engagement citoyen et la co-construction

a) La concertation

Les projets structurants portés par la Municipalité impliquent que l'ensemble des sevranais.es soient consultés. La concertation est un élément fondamental dans la réussite des projets urbains, pour une vision partagée. En impliquant les citoyens, les acteurs économiques, les associations et les institutions dès les premières phases d'élaboration, elle garantit que les besoins réels des usagers et des territoires soient pris en compte.

Ainsi, en 2025, une concertation permettra de définir le nom de notre future piscine olympique. De même, les habitantes et les habitants seront amenés à déterminer les orientations architecturales de la future salle des fêtes, de la nouvelle place publique à Rougemont et à approfondir avec les services de la Ville les orientations d'usage des trois aires ludico-sportives qui seront implantés à Sevran par le Département de la Seine-Saint-Denis.

La concertation joue un rôle central dans les projets de rénovation urbaine, car ces initiatives touchent directement les habitants, leur cadre de vie et leurs habitudes. En associant les résidents, les associations locales et les acteurs institutionnels dès les premières étapes, la concertation permet de comprendre les attentes, les craintes et les besoins spécifiques des quartiers concernés. Elle renforce également le sentiment d'appartenance des habitants et leur implication dans l'évolution de leur quartier, contribuant à des projets plus inclusifs et durables. En 2025, les opérations ANRU aux Beaudottes, à Montceleux Pont-Blanc et à Rougemont vont se poursuivre, et, plus que jamais, la concertation sera au cœur de l'action de la municipalité, en développant les actions en pied d'immeuble ou au sein des manifestations de la ville, assurant l'« aller-vers ».

b) Les nouveaux outils

En 2025, la Ville va aussi se doter de nouveaux outils pour mieux concerter. En effet, les nouvelles technologies jouent un rôle clé dans la concertation avec les habitants en facilitant leur participation, en diversifiant les canaux de communication et en rendant les processus plus transparents et inclusifs. Grâce à des outils comme les plateformes en ligne, les applications mobiles ou les réseaux sociaux, il est désormais possible de toucher un public plus large et d'impliquer des citoyens qui ne participeraient pas aux consultations traditionnelles.

En rendant la concertation plus accessible, rapide et transparente, les nouvelles technologies contribuent à une meilleure prise en compte des besoins et des aspirations des citoyens. C'est ainsi que la Ville va élargir l'utilisation de sa plateforme « Je Participe » pour récolter les avis des habitantes et des habitants sur tout un ensemble de sujets.

c) Le budget participatif

Le budget participatif est un outil démocratique qui permet aux citoyens de participer directement aux décisions concernant l'allocation d'une partie des ressources financières de la ville. Il renforce l'implication citoyenne et participe à l'éducation populaire en matière de finances publiques locales, vulgarisant la compréhension du budget de la ville. Il doit être un levier pour renforcer la démocratie locale, améliorer la gestion publique et construire des territoires plus inclusifs et adaptés à leurs quartiers.

La 1ere édition, en 2024, a permis de réaliser 11 projets (réalisés ou en cours), sur le thème du développement durable. Les cours végétalisées dans les écoles ont notamment été travaillées dans ce cadre. En 2025, le budget consacré au budget participatif sera augmenté de 25 000€, passant ainsi à 150 000€ pour permettre aux habitantes et aux habitants de faire valoir et concrétiser leurs idées pour améliorer la Ville.

9. Engager le nouveau projet social de la vie des quartiers

Dans le cadre de la reconduction des Projets Sociaux des 3 maisons de quartier, il est prévu en 2025 et les années suivantes de développer un certain nombre d'actions et de dispositifs afin d'améliorer et consolider l'offre de service public de ces équipements à vocation sociale.

Le diagnostic partagé avec les usagers et les partenaires met en lumière un certain nombre de points à développer.

→ Maintenir et consolider l'accueil universel au sein des centres sociaux
→ Proposer une offre à destination des publics éloignés des maisons de quartier (personnes isolées, porteurs de handicap, activités mixtes, retraités)
→ Développer les actions en faveur de l'insertion professionnelle
→ Aide administrative et orientation des usagers pour les demandes de logement
→ Renforcement des permanences d'accès aux droits

a) **Accueil Santé**

Durant l'exercice 2023-2024, une expérimentation autour d'un accueil santé de rue a été proposée, mis en place et animée par le département sur le quartier Rougemont. Cette expérimentation a rencontré un fort succès auprès des habitants.

Il est prévu que la ville s'empare de cette dynamique pour maintenir l'accueil santé sur Rougemont mais aussi de le déployer sur les deux autres quartiers classés en politique de la ville, Montceleux Pont Blanc et Beaudottes, en prenant appui sur les centres sociaux. Cela nécessite l'acquisition d'un stand mobile et d'une organisation partenariale avec le CMS et les associations santé. Un budget prévisionnel de 10 000 € est à prévoir pour l'acquisition du matériel qui pourrait être pris en charge par l'ARS.

b) **Point de vente alimentaire dans les maisons de quartier**

Dans le cadre du dispositif VITAL'IM, les maisons de quartier proposeront des ateliers aux bénéficiaires autour du bien manger et de la nutrition. Une offre de paniers type AMAP sera

testée au sein des 3 centres sociaux avec Aurore et la Coop Bio, coopérative régionale de producteurs. Ce point de vente sera testé de façon concomitante aux ateliers de la graine à l'assiette du dispositif chèque alimentaire VITAL'IM. L'offre et les tarifs seront expérimentés sur 6 mois en 2025 puis un bilan en sera fait pour étudier la pérennisation du dispositif.

c) **Séjours à vocation sociale**

Une enveloppe de 30 000,00€ est prévue dans le budget 2025 pour mettre en place des séjours familles à vocation sociale. Durant l'été 2024 une première expérimentation de ce type de séjours a été proposée aux usagers des centres sociaux et nécessite d'être pérennisée au vu des besoins en ajustant l'organisation pour favoriser le départ et l'autonomie de familles qui n'ont pas l'habitude de partir en vacances.

d) **Travail en transversalité sur la Parentalité**

En 2025, l'objectif est de pérenniser le travail collectif autour de la semaine ou quinzaine de la parentalité. Ce projet rassemble les services qui participent à développer des actions autour de la parentalité : les 3 centres sociaux, la Petite Enfance, le Programme de Réussite Educative, les assistantes maternelles, le CCAS.

10. Maintenir la priorité pour la sécurité

À l'horizon 2025, Sevran poursuit son action ambitieuse pour améliorer la sécurité et continuer de garantir la tranquillité publique. Tout d'abord, un renforcement des effectifs de la police municipale est programmé, afin d'assurer une présence accrue et dissuasive sur le terrain, avec un objectif de 25 policiers municipaux en 2025.

Ce dispositif sera appuyé par l'ouverture d'un poste de police municipale moderne et adapté aux besoins, permettant une gestion optimisée des interventions, dans le centre-ville, en décembre 2025. Ce poste de police municipale accueillera l'ensemble des services municipaux en lien avec les pouvoirs de police du maire (hygiène, urbanisme, CSU).

Par ailleurs, le développement du réseau de vidéoprotection figure parmi les priorités, avec l'installation de nouvelles caméras dans les zones stratégiques pour prévenir les actes de délinquance et faciliter leur résolution (20 nouvelles caméras en 2025). La formation des agents sera également renforcée, avec un accent mis sur la médiation, les techniques d'intervention, l'utilisation des nouvelles technologies et l'utilisation de l'armement.

Pour autant, la ville continue d'exiger la mise en place d'un commissariat de plein exercice sur la commune, pour garantir la sécurité des habitants et un traitement équitable de notre

territoire par l'État. Le nécessaire partenariat entre police nationale et municipale ne peut être que renforcé par une véritable présence de l'État. C'est seulement par ce travail commun que nous pourrons faire de Sevran une ville plus sure et sereine.

11. Renforcer l'action pour le quotidien

La direction des bâtiments a en charge l'entretien, la réhabilitation, la modernisation et la construction de tous les équipements communaux, l'entretien ménager des locaux, des missions de contrôle de la sécurité bâtimentaire. En 2025, la ville souhaite poursuivre sa politique de modernisation des infrastructures pour améliorer l'accueil des usagers.

La réorganisation amorcée en 2024 se prolongera en 2025, permettant ainsi une meilleure efficacité du service et de ses interventions, grâce à la montée en compétence et à la modernisation des pratiques.

a) **Les Commissions de sécurité**

En 2025, la ville poursuivra la reprise des commissions dans l'ensemble des équipements municipaux. Le service continuera d'accompagner au mieux les structures avant et après le passage de la commission, afin de garantir la sécurité des publics, y compris dans les lieux privés.

b) **Les projets bâtimentaires en 2025 :**

→ Aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment Paul Eluard,
→ Aménagement du local Dora Bruder,
→ Réalisation de l'école de musique provisoire Mauriac,
→ Démolition du garage Richelieu et construction d'un nouveau bâtiment pour l'accueil des associations d'aide alimentaire,
→ Construction d'un bâtiment administratif pour l'accueil des anciens combattants,
→ Réhabilitation du centre de loisirs Henri Matisse,
→ La poursuite des travaux conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmé qui constitue la feuille de route des travaux de mise aux normes pour l'accessibilité des équipements publics.
→ Remplacement des menuiseries extérieures des bâtiments n'ayant pas encore fait l'objet de réhabilitations ou de mesures d'isolation thermique par l'extérieur. (Ecole élémentaire Lamartine)
→ Travaux de clos et couvert et demandes des services pour un montant 1,5 millions d'€ sur le secteur scolaire,
→ Travaux sur le secteur sportif pour un budget en investissement de 500 000,00€
→ Travaux sur le secteur divers bâtiments pour un montant de 1 000 000,00€
→ La mise en place des éclairages Leds dans l'ensemble des bâtiments communaux

→ La poursuite des travaux de peinture et des équipements sanitaires dans les écoles

c) **Sécurité des bâtiments municipaux :**

Dans la poursuite des actions de 2024, de nouveaux sites seront équipés des contrôles d'accès qui viendront à se généraliser à terme (écoles, gymnases, etc. ...) afin de poursuivre la campagne de sécurisation des bâtiments. Les travaux de sécurisation des écoles dans le cadre du FIDP(PPMS) continueront d'être planifiés en 2025.

d) **Une ville plus propre**

L'entretien de propreté de la ville est scindé en deux modes de fonctionnement. Les quartiers de collectifs (Rougemont, Beaudottes et Montceleux Pont Blanc) sont entretenus par une prestation réalisée en entreprise avec du personnel et des moyens mécaniques, tandis que les autres quartiers sont entretenus par les services municipaux.

Pour ces deux modes de fonctionnement, la ville souhaite développer les machines « électriques » (balayeuses, souffleuses, autres petits matériels) Les efforts seront poursuivis pour lutter contre les dépôts sauvages (communication, affichage, verbalisation, etc.) et les tags également, grâce à un renforcement des équipes et des équipements.

e) **L'entretien de la voirie :**

La mise en œuvre des travaux inscrits au PPI permet d'établir une programmation d'entretien et de rénovation des trottoirs et chaussées, en améliorant le traitement préventif et curatif des trottoirs et voiries. Sevran compte en effet environ 93 kms de voirie et le double de trottoirs et prévoit un budget d'environ 3 millions d'€ pour la réfection et l'entretien de ses voiries.

Depuis 2024, le service voirie s'est doté d'un nouvel outil numérique lui permettant d'effectuer un état des lieux quasiment en temps réel de l'état de la voirie communale. Cette application VIALYTICS, outil d'aide à la décision, permet à partir d'une inspection via un smartphone d'effectuer un diagnostic et définir des priorités relatives à l'état des voiries (chaussées, regards, panneaux de signalisation et mobilier urbain) automatiquement. La plateforme web utilisant l'IA permet également de gérer les interventions curatives et assigner des tâches aux services de la voirie. Notre objectif est de développer cet outil pour améliorer la traçabilité des interventions, la réactivité des services et un partage d'information en lien avec la GRC.

12. Poursuivre la mobilisation pour la mobilité

La volonté de décarboner la Ville ainsi que l'arrivée des deux gares du Grand Paris Express modifient les usages. Il s'agit dès lors d'accompagner la sortie du « tout voiture » pour proposer un ensemble de solutions de mobilités alliant circulations douces, respect de l'environnement et diminution des gaz à effet de serre.

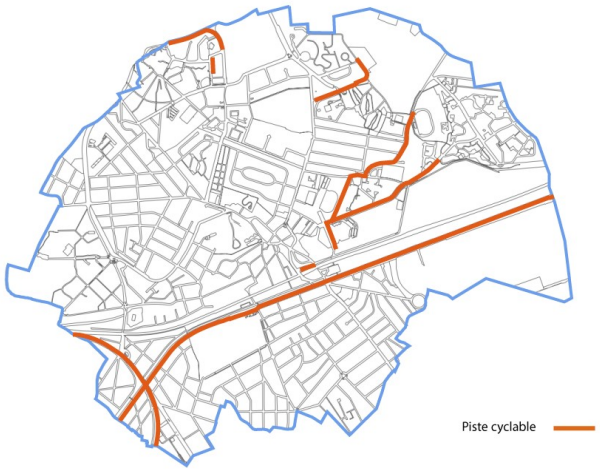

A Sevran, la priorisation des déplacements doux et décarbonés conduit à repenser l'organisation de l'espace et de la Ville, pour construire ensemble une ville vivante et résiliente. Ainsi, il s'agit d'anticiper et d'adapter les modes de déplacement et de circulation en lien avec les transformations urbaines. Favoriser les mobilités alternatives et douces entre les différents quartiers de la ville permettra aux cyclistes de circuler en sécurité à l'écart du trafic automobile. Ces voies, dites vertes, sont conçues comme des espaces partagés pour le bien-être de tous.

Avec cet objectif prioritaire, lors du CM du 27 juin 2024, la Ville a adopté son Plan Vélo avec une planification d'actions. Dès 2025, des actions significatives seront mises en œuvre pour un montant de travaux de 650 K€. Il s'agira de :

→ Réaménager les sens de circulation avec une mise en sens unique des rues des quartiers suivants : limite Sevran Livry / Livry Gargan, Campagne et les Sablons.
→ Limiter la vitesse sur la Ville à 30km/h
→ Installer des parkings vélo à proximité des équipements municipaux

En complément, une étude de circulation sera lancée pour le centre-ville afin de créer une Zone à Trafic Limité (ZTL).

La Ville souhaite également poursuivre le travail avec les opérateurs de transport urbain pour améliorer les dessertes, les fréquences et l'équipement des lignes. Cela passe notamment par la mise en place de bus articulés, augmentant ainsi la capacité de transport.

Une pré-étude portant sur la ligne 147, la plus utilisée et reliant les gares Sevran Livry, le centre-ville, la gare Sevran-Beaudottes jusqu'au collège La Pléiade est en cours. Cette pré-étude doit obtenir l'accord de l'ensemble des communes traversées par la ligne 147 avant d'être finalisée.

Toutefois, il est à noter que des travaux seront à la charge de la ville pour l'adaptation des trottoirs au niveau de l'ensemble des arrêts de bus de cette même ligne.

Dans cette transition vers une Ville verte et apaisée, la collectivité oriente ses achats de véhicules vers des modèles électriques et accompagne des sociétés telle que Métropolis dans le déploiement de bornes de recharge électrique sur la Villes et ce depuis 2021.

Concernant le stationnement, la mobilisation reste d'actualité quant à la rénovation des parkings en ouvrage. Dans ce cadre, la Ville a inscrit en 2025 des crédits pour une étude de faisabilité sur la réhabilitation du parking A5 à Montceleux.

13. Dynamiser l'attractivité de la ville et l'action pour l'Economie Sociale et Solidaire

Si la compétence de développement économique relève de la région, déléguée à l'EPT Paris Terre d'Envol, la ville de Sevran est néanmoins l'acteur et/ou l'animateur des actions de développement économique sur son territoire, en disposant notamment d'une compétence générale. L'attractivité économique et l'innovation sur le territoire de Sevran nécessite ainsi une intervention publique, notamment à travers une stratégie foncière à ancrer en 2025 :

→ La mutation de la ZAE Bernard Vergnaud vers l'inscription d'une filière de l'écoconstruction demande une action sur le parcellaire existant. La Ville saisit l'EPT pour mener une étude courant 2025 sur la structuration de la filière écoconstruction à Sevran et notamment d'implantation dans la ZAE. Un premier pas va être franchi en 2025 vers la consolidation de cette filière avec l'accueil au sein de la fabrique Cycle Terre des formations de la fédération Ecoconstruire.

→ La ville de Sevran travaille sur le dimensionnement des locaux réservés aux activités de commerce en rez-de-chaussée actifs des programmes de renouvellement urbain et toutes opérations immobilières, préalablement à la programmation thématique. Ces rez-de-chaussée actifs peuvent être commercialisés par une foncière privée (ex : les nouveaux constructeurs) ou « publique » (ex : centre-ville vivant). L'objectif pour la ville est de garder la maîtrise de la destination de ces locaux en limitant son investissement propre, ou du moins en le concentrant dans les secteurs les plus stratégiques.

Les périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité relèvent d'une politique publique communale permettant de préempter des fonds commerciaux et/ou des murs. Cette préemption s'organise pour une durée de 3 ans, à l'issue de laquelle la collectivité doit avoir la capacité de rétrocéder un bail commercial et/ou un fonds de commerce.

Un diagnostic du commerce et de l'artisanat réalisé par le service commerce a permis de définir de nouveaux périmètres de sauvegarde afin d'exercer stratégiquement un droit de préemption commercial pour une offre utile et de proximité :

→ Au centre-ville, et notamment la place Bussière, afin de maîtriser les destinations d'un cœur de ville dont les dynamiques et les flux vont être transformés par l'arrivée d'une gare du Grand Paris. Il s'agit ainsi d'équilibrer deux polarités (une polarité gare – une polarité centre-ville) et de travailler sur un lien entre les deux (rue Sportiss avec des services et place Bussière vers les commerces), le tout en favorisant les échanges avec un marché forain transformé (parc des Sœurs / mail Nobel).

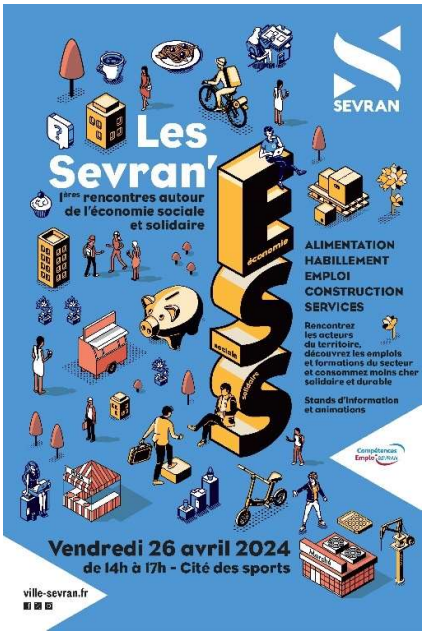

→ Les rez-de-chaussée actifs et commerciaux en pieds d'immeuble existant afin de sauvegarder une offre de proximité infra-localement (santé/pharmacie/supérettes).

L'action de la ville pour la promotion et le développement de l'économie sociale et solidaire, en accompagnant les structures avec l'EPT. En 2024, la ville a organisé la 1ere édition du forum ESS, qui a permis la mise en lien des porteurs de projets avec de nombreux partenaires.

14. Accompagner vers des conditions de logement dignes

Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) dispose de moyen d'intervention pour agir contre les marchands de sommeil et l'habitat indigne au sens large. Il dispose d'un budget spécifique pour pouvoir le cas échéant se substituer aux propriétaires défaillants (travaux d'office), dans le cadre des pouvoirs de police du maire. En cas d'hébergement d'urgence à effectuer, un budget sera également alloué en 2025. Ces dépenses peuvent être partiellement ou en totalité compensées en recettes, soit par recouvrement auprès des propriétaires, soit par l'octroi de subventions.

En parallèle, le service mobilise ses effectifs sur des visites de contrôle notamment dans le cadre du permis de louer. Entre janvier et octobre 2024, le service a réalisé 176 visites (contre 124 l'année dernière sur la même période).

De son côté, la GUSP œuvre pour améliorer la qualité des espaces publics dans les quartiers en QPV. Les diagnostics en marchant ont fait état de nombreux besoins qui vont générer des dépenses au budget des services techniques. Ses besoins relèvent de petits aménagements

ou rénovation du mobilier urbain (barrières pompier, lisse en béton, demie-sphère, marquage au sol, signalétique, taille d'espaces verts, etc).

Fin 2024, le maire a lancé une série de réunions avec les principaux bailleurs dans le parc desquels des défaillances sont constatées. La ville exige désormais un plan d'action au premier trimestre 2025 pour résorber les problématiques connues et relevées par les locataires. Sans mise en place de ce plan d'action ni actions concrètes, la ville se réserve le droit d'actionner les leviers dont elle dispose (garanties d'emprunts, demande de révocation des convocations TFPB, etc).

15. Renouveler l'animation de la ville

Outre la reconduite d'évènements municipaux attendus, comme jour de fête, une réflexion sur la modernisation de nos animations est actuellement menée.

Après l'été 2024, qui a vu le succès du Club 24, la ville souhaite perpétuer la dynamique d'animation de l'été. Une réflexion est en cours, sur la base des bilans d'activité, pour travailler à l'organisation d'un nouvel été festif.

Le marché de Noël, transformé en village de Noël en 2024, devrait revenir sous cette nouvelle forme en 2025, si elle a rencontré son public.

Le parc Louis Armand deviendra un centre névralgique de l'animation de la ville, par sa centralité et son cadre agréable, permettant d'imaginer de nombreuses animations et d'y proposer de nouveaux événements. Son aménagement se fera dans le respect de la nature.

Partie II

Nos ressources humaines

POUR LA MISE EN ŒUVRE

→ NOS RESSOURCES HUMAINES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES AMBITIONS MUNICIPALES

1. La structure et l'évolution des effectifs

→ Effectif total (titulaires, contractuels, temporaires)

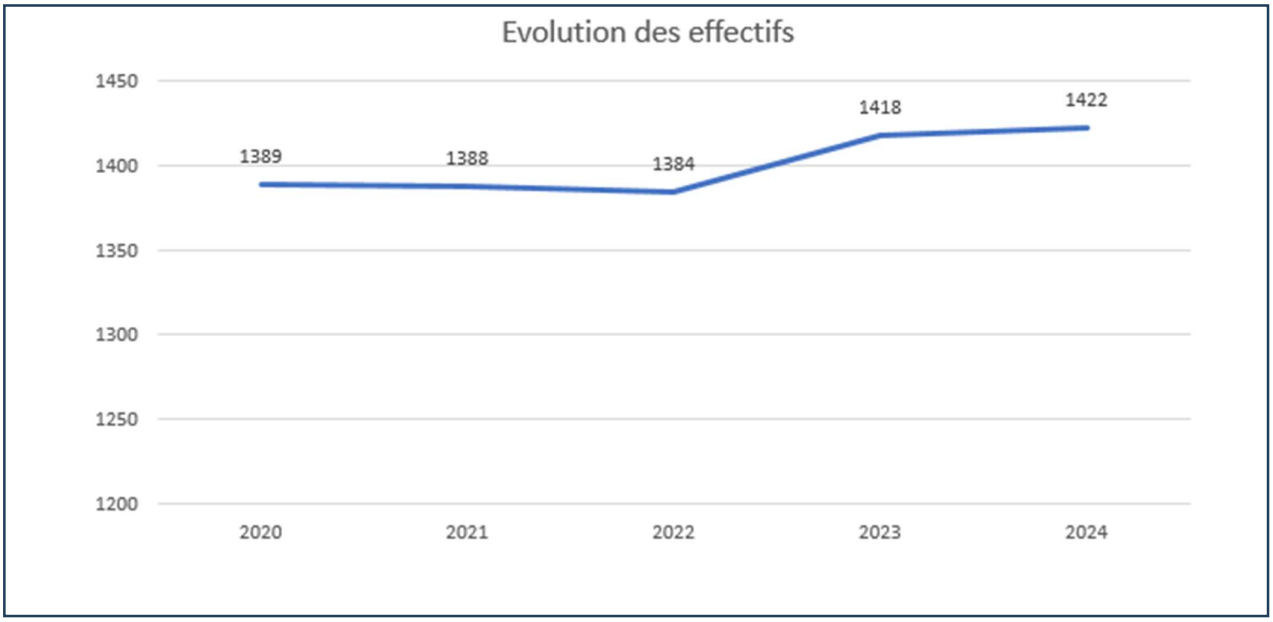

Les effectifs sont en légère augmentation sur l'ensemble des agents, tout statut confondu (titulaires, contractuels, saisonniers…) sur les 5 dernières années.

→ **Effectifs par statut et catégorie**

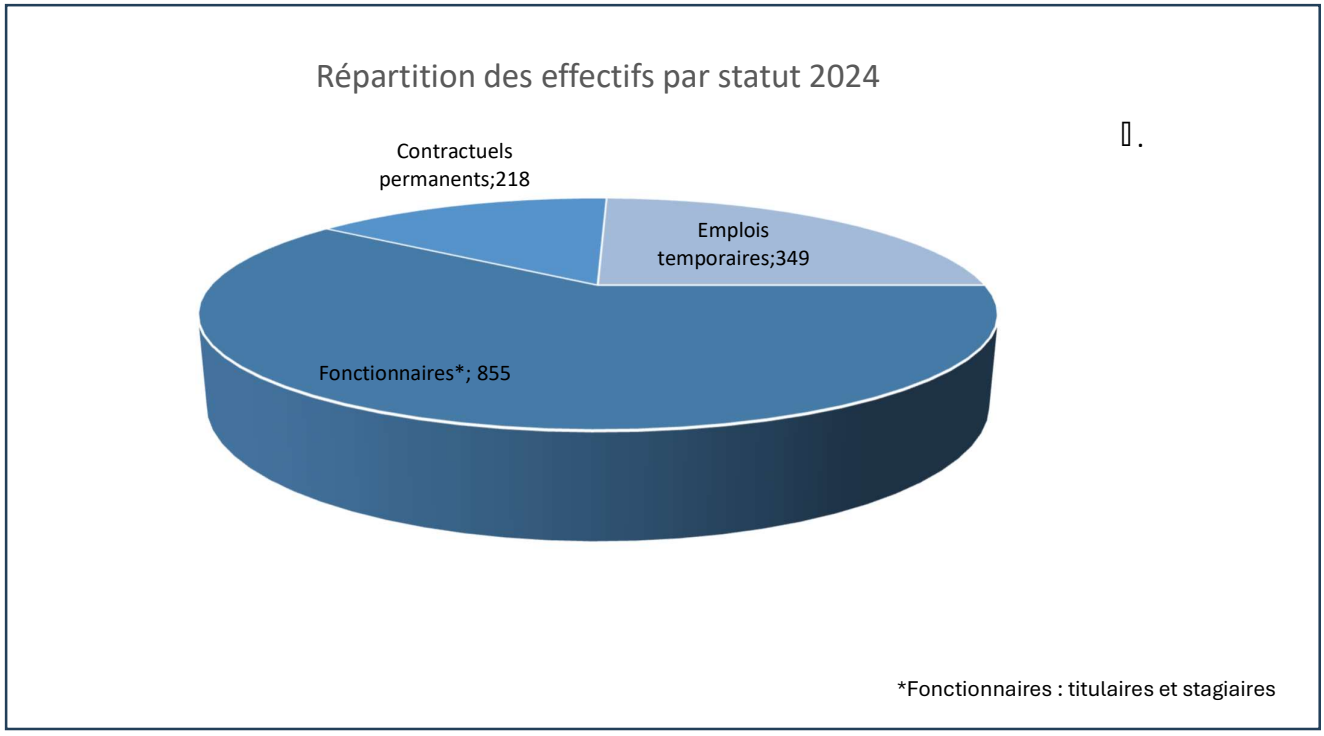

Les fonctionnaires (titulaires et stagiaires) représentent près de 80 % des emplois permanents alors qu'au sein de la fonction publique territoriale globalement les fonctionnaires représentent 75 % (https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/publications/rapport-annuel/cc-2022-web.pdf).

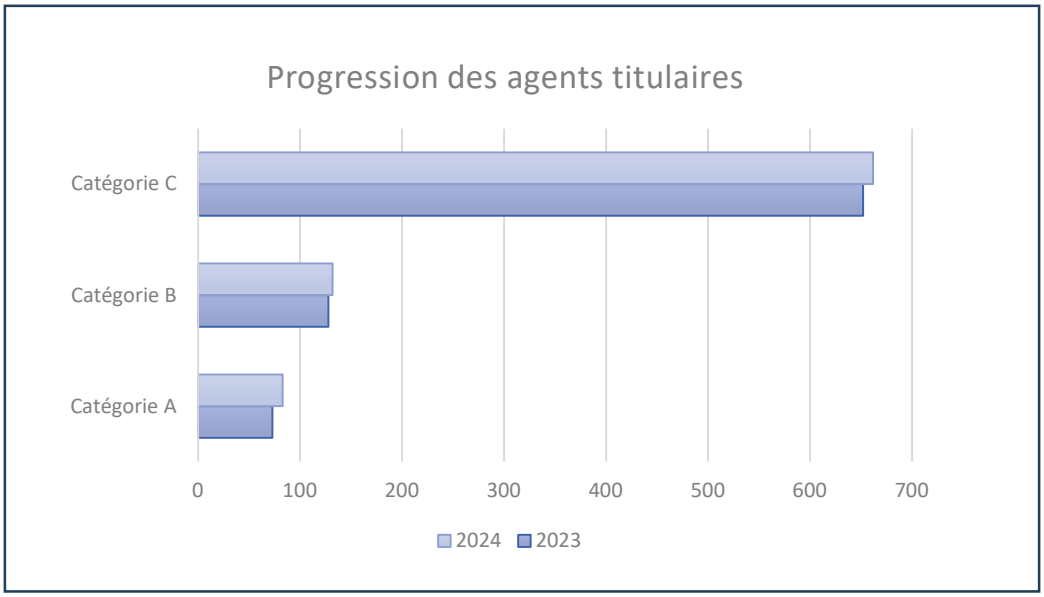

La progression des fonctionnaires au sein des effectifs de la ville s'explique notamment par la mise en œuvre de plans de titularisation depuis 2016 avec chaque année plus de 20 agents

bénéficiant d'un recrutement direct (c'est-à-dire une mise en stage sur les premiers grades de la fonction publique). L'année 2023 a connu un nombre important de mises en stage avec 85 agents concernés.

→ **Effectifs par filières et par catégories**

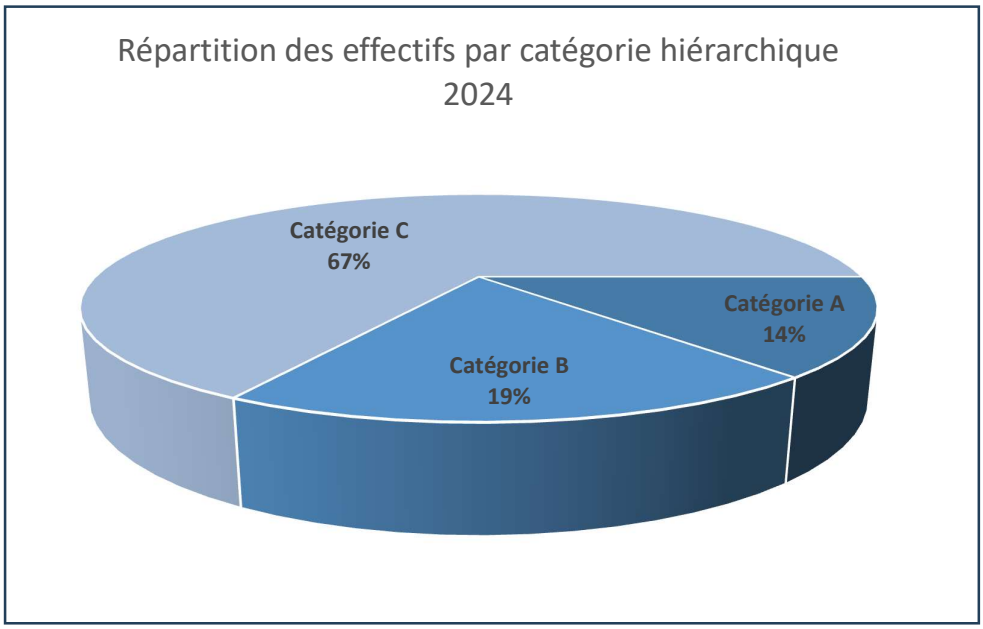

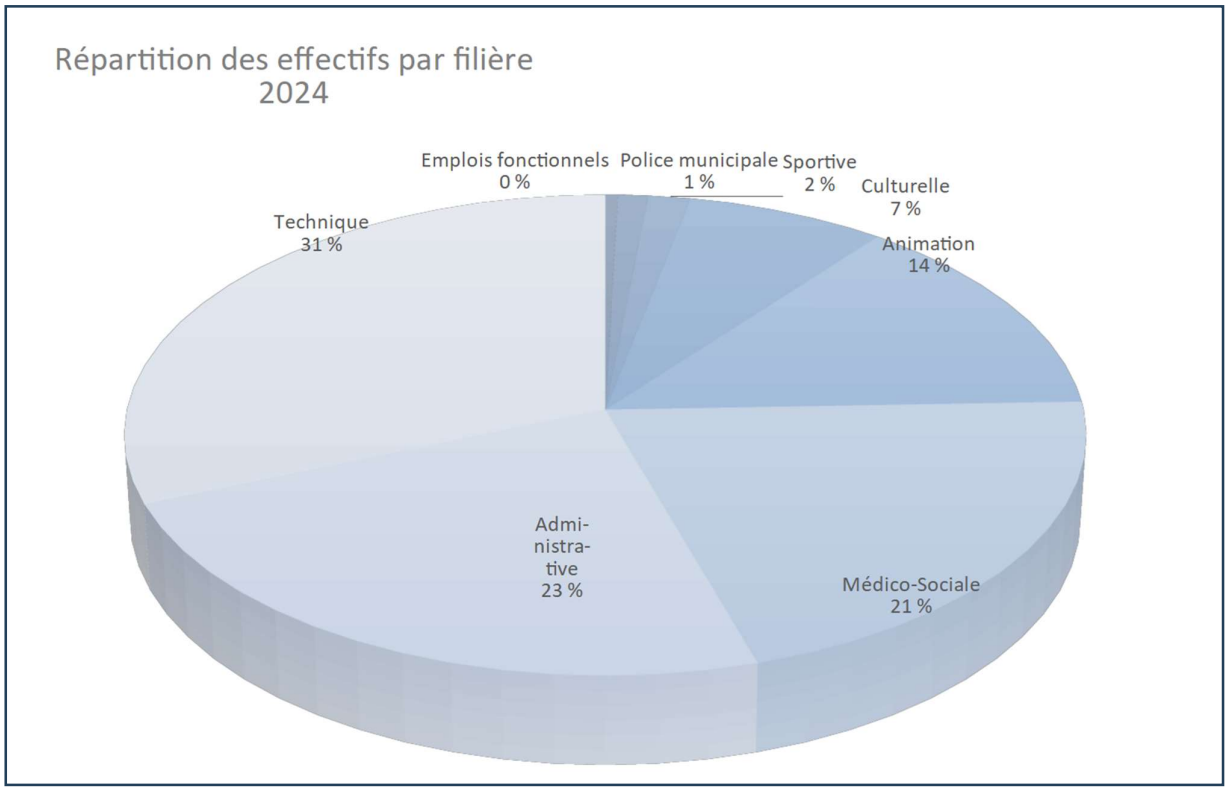

2. L’organisation et le temps de travail

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique impose, en son article 47, que les collectivités territoriales, leurs établissements publics et ceux auxquels elles sont rattachées respectent la durée légale de travail de leurs agents publics à temps complet, à savoir 1607 heures annuelles.

Par délibération du 16 décembre 2021, la ville a institué plusieurs cycles de travail et reconnu pour environ 500 agents des sujétions particulières en fonction de trois facteurs (environnement physique, environnement économique et social, et rythme de travail) qui donnent lieu à des jours de repos compensateurs.

Cycle hebdomadaire	Taux de sujétion	Nombre de jours de repos compensateur	Nombre de jours d’ARTT	Jours de fractionnement	Jours de congés annuels pour 5j travail / sem	TOTAL
35 h	5,5 %	12,5	0	2	25	39,5
35h30	4%	9	3	2	25	39
36 h	3%	7	6	2	25	40
37 h	0	0	12	2	25	39
38	0	0	18	2	25	45
39 h	0	0	23	2	25	48

3. L'évolution de la masse salariale

Les mesures salariales en 2022 ont conduit à une augmentation de près de 2,2 millions d'euros et à près de 2,9 millions d'euros en 2023.

MESURES SALARIALES 2022	IMPACTS
	2 200 000
MESURES SALARIALES 2023	**IMPACTS**
Mesures 2023 en année pleine sur 2024 et prime pouvoir d'achat versée en janvier 2024	**1 840 000 €**
MESURES SALARIALES 2024	**IMPACTS**
Augmentation de 5 points d'indice au 01/01/2024	**521 500 €**
Augmentation cotisations patronales CNRACL 1% au 01/01/2024	**150 000 €**
TOTAL DEPUIS 2022	**4 711 500 €**

A plus de 80 %, l'augmentation de la masse salariale est imposée à la ville par l'Etat. Si la ville soutient le pouvoir d'achat des agents dont elle est l'employeur, elle ne bénéficie que de manière extrêmement marginale d'une aide ou d'une compensation de l'Etat (pour 2024, 56 000 € pour la prime des agents du CMS). La non-compensation par l'Etat des mesures arrêtées par le Gouvernement dans le cadre des lois de finance ou de financement de la sécurité sociale entame la libre administration de la collectivité et sa capacité à améliorer les mesures en direction des personnels, en particulier le régime indemnitaire.

4. **Les projections pour 2025**

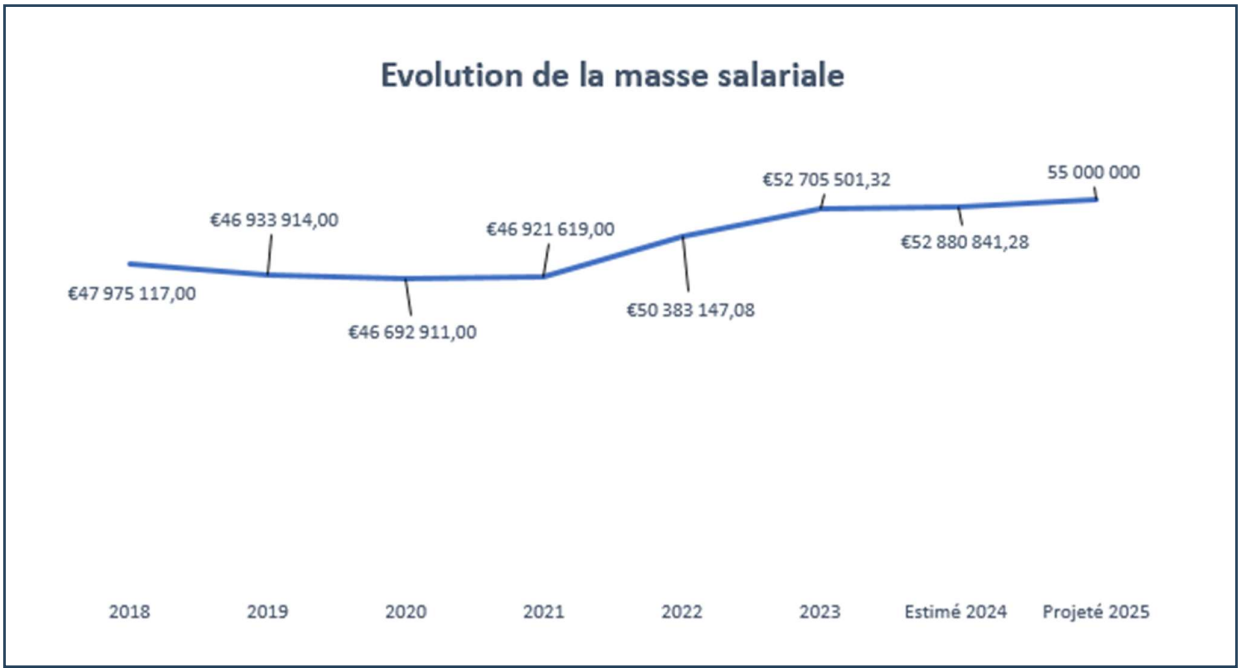

L'augmentation de la masse salariale est importante et se constate pour l'ensemble des employeurs territoriaux comme l'illustre la courbe ci-dessous. Cette tendance est amenée à se poursuivre eu égard aux annonces gouvernementales.

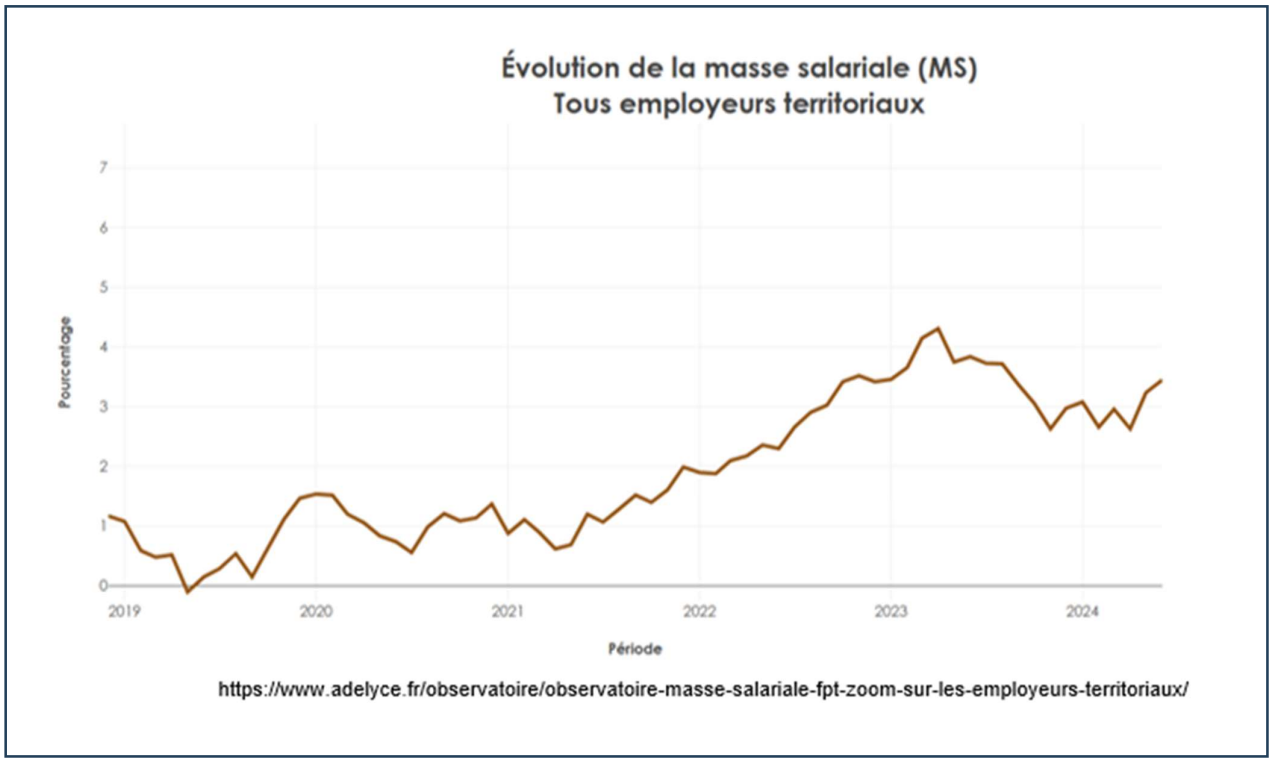

Pour les communes ayant une masse salariale de 50 millions et plus :

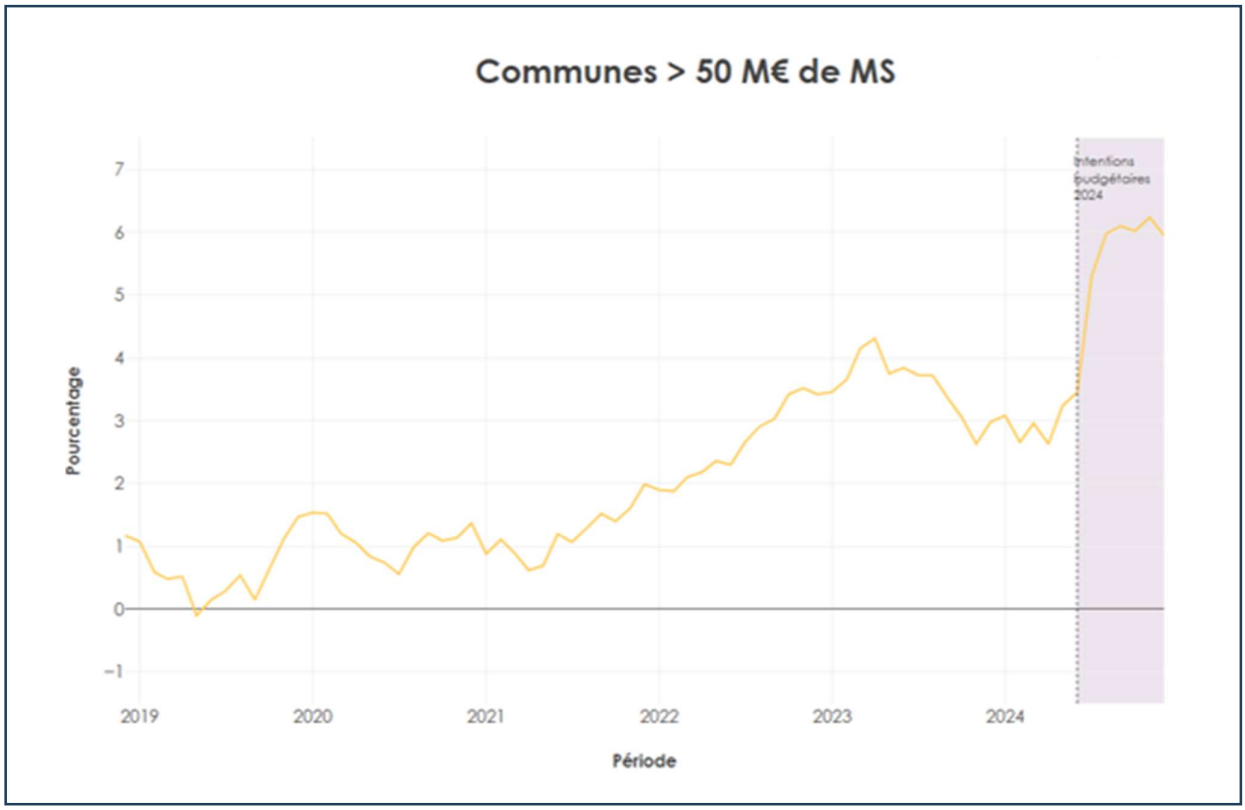

a) **Les mesures gouvernementales**

Recul du financement de l'apprentissage : le Gouvernement prévoit d'importantes réductions en matière de politique de l'emploi, notamment une réduction de 45 % des crédits de soutien aux contrats aidés**.**

→ Suppression de la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) pour l'année 2025.

→ Augmentation du SMIC : de 1766,92€ à 1801,8€ brut mensuel soit environ 16 K€

→ Mise en place de 3 jours de carence, + 90% : économie potentielle

b) **Projets de la ville :**

Sur l'année 2025, les revalorisations de certains secteurs devraient s'élever à environ 100 000 € (revalorisation en année pleine des enseignants du conservatoire : 20 K€, revalorisation en

année pleine des médecins : 25 K€, revalorisation du régime indemnitaire de la police municipale : 45 K€).

D'autres mesures en faveur des agents seront également versées l'année prochaine avec notamment la mise en place du forfait mobilité (entre 10 et 30 K€) et l'indemnité télétravail (estimée entre 15 et 20 000 €).

c) **Les recrutements :**

Il est proposé de prévoir une augmentation de la masse salariale en 2025 de 1,5 % ce qui correspond à son augmentation « mécanique » GVT (glissement vieillesse technicité) et à l'augmentation de 4% la cotisation employeur CNRCAL qui se chiffre à 775 K€.

Afin de maîtriser la masse salariale (hors augmentations GVT et CNRACL), ne pas remplacer systématiquement les départs (retraite, mutation, ...) afin de financer les besoins de création de nouveaux postes.

d) **Les principales évolutions que la collectivité devra pouvoir s'assurer de financer :**

→ L'augmentation d'environ 775 K€ euros annuels pour les cotisations patronales CNRACL (4 % d'augmentation), si elle était maintenue. Rappelons qu'en 2012, ce taux était de 27,3 %. Il est aujourd'hui de 31,65 %, soit une augmentation d'environ 4 points en 12 ans (la dernière augmentation, d'un point, est intervenue l'an dernier), avec une grande stabilité entre 2014 et 2023. Pour 2025, la hausse prévue dans le PLFSS était de 4 points, ce qui représentait en une année autant que l'augmentation des 12 dernières années.

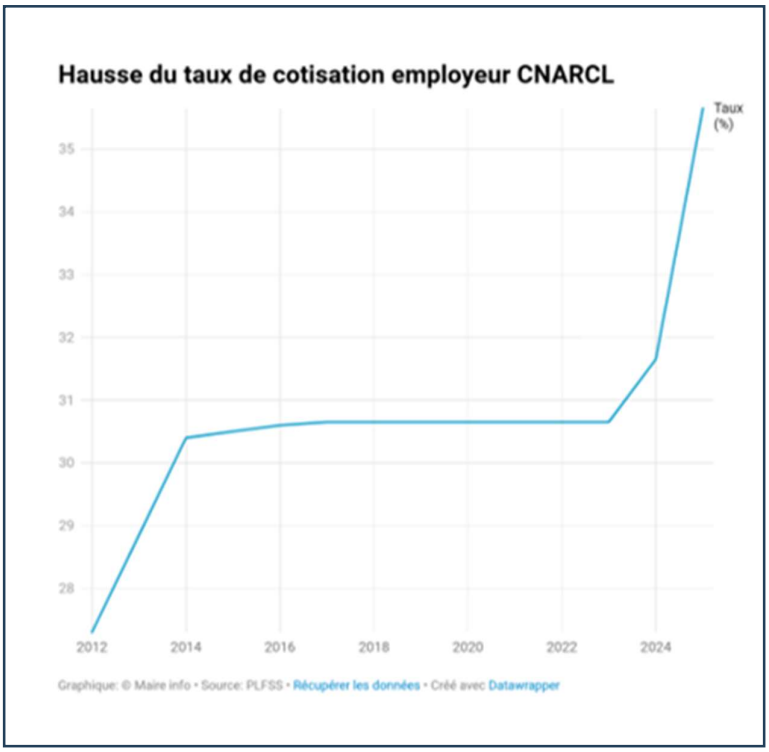

→ La poursuite du recrutement de policiers municipaux et renforcer l'équipe de la future piscine olympique : 250 000 €

→ La poursuite du recrutement des postes vacants aux services techniques : chargés d'opération, ingénieur fluides, technicien de secteurs, bureau d'études etc.

→ La mise en place de mesures en faveur des agents de la ville (indemnité télétravail, forfait mobilité durable, plan de titularisation, déroulement de carrière, ...)

→ L'effort budgétaire sur les enveloppes affectées à la formation des agents et des élus et à la prévention des risques professionnels

- <u>Prévision budgétaire pour l'évolution de la masse salariale :</u>

Atterrissage prévu pour 2024 : **52,8 millions €**	**Evolution envisagée :** **BP 2024/BP 2025 = + 2,85 %**	**Prévision budgétaire 2025 :** **BP 2024/BP 2025 = + 1,5 million €**

Partie III

Le contexte budgétaire et nos ressources financières pour la mise en œuvre

→ LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE ET NOS RESSOURCES FINANCIERES POUR LA MISE EN ŒUVRE

1. Un monde fracturé et en crise

Les conditions d'élaboration du budget d'une collectivité s'appuient sur un rapport d'orientations budgétaires de qualité, issus du travail et des débats des élus, notamment en commission finances. Mais ce budget est fortement dépendant des conditions d'élaboration du Projet de Loi de Finances et de Sécurité Sociale, dont on sait qu'il impactera négativement les collectivités locales en 2025. Au-delà de ces enjeux nationaux, la situation géopolitique et économique mondiale touche de plus en plus directement les collectivités locales.

En effet, la guerre russo-ukrainienne ne semble pas devoir connaître de terme proche. La déflagration internationale du conflit israélo-palestinien à la suite de l'attaque du 7 octobre 2023 est déjà réelle et s'est déjà diffusée en Iran et au Liban.

C'est dans ce contexte d'un monde fracturé et en guerre que l'économie mondiale subit un fort ralentissement, marqué par une forte divergence Etats-Unis / Europe, au détriment de la seconde.

Le différentiel de croissance repose notamment sur le prix de l'énergie. La hausse aux États-Unis, grand pays producteur d'énergies fossiles, a été bien plus faible qu'en Europe, le continent ayant beaucoup souffert de la fin de l'approvisionnement en gaz russe.

La Banque Centrale Européenne a annoncé par ailleurs le maintien de ses taux directeurs « à un niveau suffisamment restrictif », tant que l'inflation ne sera pas revenue à 2,0%, renvoyant l'Union Européenne au spectre de l'austérité. Pour autant, la zone euro ne connaît pas une croissance unifiée, rendant inefficace l'application d'une politique économique commune d'austérité.

La montée générale des prix des biens de première nécessité comme des biens de consommation vient révéler une crise sociale généralisée. Ce choc des inégalités est nourri par les politiques austéritaires et l'écart en matière de pouvoir d'achat entre les catégories les moins favorisés et les plus aisées continue de se renforcer dans toute la zone euro. Les emplois supprimés ou menacés dans l'industrie sont estimés à 300 000€ dans le cadre de 286 plans de sauvegarde de l'emploi.

2. Un budget 2025 sous le sceau de l'austérité et de l'instabilité politique

La crise politique liée à la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président de la République a engendré une forte instabilité politique, aggravé par l'annonce soudaine de la dégradation du solde public (attendu à -6,1 % en 2024, contre -5,1 % prévus, et -4,4 % dans le PLF 2024). La restriction budgétaire massive annoncée dans un contexte politique instable a rebattu les cartes.

Ces chiffres ont-ils été masqués volontairement ? Les précédents gouvernements macronistes ont-ils fait preuve de grande incompétence, de tromperie ou s'agit-il d'outils mis en œuvre délibérément une politique fiscale et financière catastrophique pour les finances du pays ? Une commission d'enquête a été créée et les responsables sont actuellement auditionnés. En attendant, cette nouvelle crise économique rejaillit directement sur les collectivités.

Les craintes mondiales sur la situation géopolitique se dédoublent donc en France de craintes internes face à une incertitude politique et un risque pour le pays de s'enferrer dans une crise multifactorielle.

La réduction du déficit structurel, telle qu'elle était établie dans le projet de loi de finances initiale pour 2025 réduirait l'activité économique de -0,8 point de PIB en 2025.

En effet, si la croissance française 2025 est attendue à 0,8 % malgré les effets positifs de la politique monétaire (+0,4 point de PIB lié à la baisse des taux d'intérêt), elle serait contrainte par la suppression de l'ensemble des boucliers tarifaires, et surtout par les nouveaux ajustements budgétaires prévus à hauteur de 60 milliards d'euros par le gouvernement Barnier.

3. Une mise à contribution des collectivités injuste et incertaine

Le projet de loi de finances pour 2025 (PLF 2025) et son pendant pour le financement de la sécurité sociale (PLFSS 2025) étaient, à l'échelle des collectivités, une catastrophe financière annoncée.

Même si après la censure du gouvernement, le PLFSS25 doit être revu, il n'en reste pas moins que les attaques contre les collectivités risquent de perdurer.

Le choix du précédent gouvernement de réduire abruptement la dette et la dépense publique, sans recherche d'augmentation des recettes se révèle profondément injuste pour les collectivités, qui ne sont pas responsable du creusement de la dette de l'Etat. Pour mémoire, la dette des collectivités ne représente que 8% de la dette publique globale. Ces choix impactent directement les habitants puisque le trou financier doit être assumé par l'échelon local, représentant le dernier filet de sécurité des Français.

Ces décisions remettent profondément en cause le modèle démocratique et de gouvernance de notre pays, en empêchant les 36 000 communes d'agir sur le quotidien des habitants.

Au regard de l'annonce par le Président Emmanuel Macron d'une feuille de route maintenue, il est nécessaire d'en retracer les grandes lignes, comme seule information possible sur la trajectoire à venir.

a) ***Le fonds de réserve, une coupe budgétaire massive qui s'abat sur les collectivités***

Disposition la plus commentée, car potentiellement la plus lourde de conséquences pour les finances des collectivités avec un montant estimé à 3 milliards d'euros, le prélèvement sur les ressources fiscales des collectivités (communes, départements, régions et intercommunalités à fiscalité propre) ayant plus de 40 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement annuelles, dit « mise en réserve » de l'article 64 de la loi de finances, dispense les 250 premières villes au classement de la Dotation de solidarité Urbaine (DSU).

Sevran est 33ème à ce classement. Sur les 8 villes de l'EPT Paris Terre d'Envol, 7 sont sauvées soit par la faiblesse de leurs dépenses réelles de fonctionnement et leur classement DSU (Dugny, Le Bourget), soit par leur classement DSU seulement (Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Drancy, Villepinte et donc Sevran). Imparfait, ne prenant pas en compte les effets de dispense, la même association chiffrait, par répartition du prélèvement global, la contribution théorique sevranaise à 1,95 M€. On mesure l'importance des effets de seuil de dispense en projetant ce qu'aurait été un tel prélèvement, à l'effet cumulatif avec celui des autres dispositions, sur les finances communales sevranaises.

b) ***Les compensations de fiscalité promises pérennes et aujourd'hui sacrifiées (article 29 PLF 2025) :***

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) des communes subit une forte chute de -17,98%. Par ailleurs, la part de TVA concédée aux Régions et Départements en compensation de leurs pertes de ressources fiscales des dernières années est gelée à son niveau 2024.

Ces deux dispositions ne concernent pas directement Sevran. Cependant, elles posent un cadre moral aux relations Etat/Collectivités :

→ La DCRTP des communes avait été promise pérenne au moment de la disparition de la taxe professionnelle en 2010, avant d'être touchée une première fois en 2017.
→ Les parts de TVA aux Régions et Départements leur avaient été vendues comme une ressource dont le caractère dynamique était déterminant.

Ces mesures ne toucheraient pas directement Sevran mais pourraient affecter les capacités de soutien financier des collectivités partenaires.

Alors que nous percevons nous-mêmes une compensation abondée par l'Etat pour la Taxe d'Habitation perdue sur les résidences principales, force est de constater la fragilité des engagements de pérennité de l'Etat.

Quand, à la fin de la décennie 2000, les collectivités avaient encore la majeure partie de leurs ressources sous forme de fiscalité à pouvoir de taux, un débat politique local entier sur le service public pouvait se dérouler, liant taux de prélèvement et ambition pour le service public.

Aujourd'hui, les collectivités attendent chaque année au guichet étatique de connaître leur sort pour les années à venir lors des débats parlementaires sur les projets de lois de finances. Alors qu'elles doivent prendre des décisions à effet de long terme, notamment sur leur PPI et les emprunts qu'il génère, les collectivités n'ont qu'un horizon de certitudes financière qu'à un horizon annuel.

c) ***La part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement***

Fixée à un montant identique à 27,24 milliards d'euros (art. 29 du PLF 2025), comme en 2024, cette stabilité apparente cache une dégradation des prévisions sevranaises.

Pour rappel, la DGF comprend une part forfaitaire et une dotation dite « d'aménagement » regroupant notamment la DSU et la DSR. L'enveloppe globale de DSU progresse, comme l'an dernier de +140 M€ (+3% environ), ce qui était conforme à nos prévisions.

Mais quand une des composantes d'une enveloppe globale stable monte… c'est que l'autre baisse. La hausse de la part péréquation de la DGF appelle donc une baisse de la part forfaitaire.

Sevran étant bénéficiaire des deux, elle perdra au moins partiellement côté part forfaitaire, ce qu'elle gagnera côté DSU.

d) ***Le FCTVA : suppression en fonctionnement et baisse du taux en investissement***

Le FCTVA d'investissement remboursait quasi-intégralement aux collectivités leurs dépenses de TVA sur l'année N-1, par une subvention d'investissement de 16,404% des dépenses d'équipement frappées de TVA et non incluses dans une activité générant de la facturation de TVA (soit la plupart des dépenses d'une commune).

Ce dispositif ne devait rien au hasard, ni dans son principe, ni dans son taux a priori étrange de 16,404%.

Sur le principe, les autres acteurs du développement français, entreprises notamment, payaient de la TVA à leurs fournisseurs, facturaient de la TVA à leurs clients, et ne versaient la TVA à l'Etat que sur le différentiel entre TVA facturée et TVA payée. Leur TVA payée était donc récupérée auprès de leurs clients et elles ne supportaient elles-mêmes que la TVA différentielle entre leurs intrants et leurs extrants, lequel différentiel représentait une taxe « sur la valeur qu'ils avaient ajouté à leurs intrants », d'où le nom de la taxe.

Une collectivité publique n'ayant pas de clients mais des usagers, elle ne facture pas de TVA auxdits usagers et est donc privée de mécanisme naturel de récupération de la TVA payée. C'est cette différence qui fondait l'existence du FCTVA : créer un mécanisme de récupération de la TVA payée au profit des collectivités, pour les placer dans la même situation que tous les autres acteurs du développement des territoires.

Le taux de 16,404% ne devait rien au hasard non plus. Un remboursement intégral de la Tva payée par les collectivités devrait se faire à un taux de 16,67% des dépenses TTC (20/120=16,67). Le différentiel entre 16,404% et 16,67% représente exactement ce que reversait comme TVA au bénéfice du budget de l'Union européenne un Etat ne voulant pas en être de sa poche.

La baisse du taux de FCTVA d'investissement de 16,404 à 14,85% est donc un gain net pour l'Etat, un prélèvement de TVA largement indu sur les collectivités, et nous occasionnera une perte de recettes d'investissement de 360,0 K€ environ en 2025.

D'intronisation plus récente, le FCTVA de fonctionnement remboursait la TVA sur l'entretien des biens bâtis au même taux de 16,404%, pour un gain de 250 K€ en recettes de fonctionnement annuelles pour la Ville. Il est purement et simplement supprimé, entraînant une perte d'autant.

e) ***La principale coupe budgétaire pour Sevran : la hausse du taux des cotisations patronales retraites CNRACL***

Le taux des cotisations patronales au titre du régime de retraite CNRACL des agents passerait, suivant les dispositions du PFLSS 2025 aujourd'hui mort-né de 31,65 à 35,65%, pour un coût 2025 de 774 K€.

C'est le plus fort élément de pénalisation des finances communales pour 2025. Il faut quand même rappeler l'absurdité de cette mesure si on la compare aux très nombreuses et scandaleuses exonérations fiscales accordées aux entreprises privées en matière de cotisations sociales, exonérations qui ont par ailleurs un effet tout à fait délétère dans le maintien d'un bas niveau de salaires. C'est encore une fois une décision de l'Etat inique et injuste, qui fait porter aux collectivités le déséquilibre budgétaire d'un régime spécifique sans qu'elles ne soient en gouvernance.

f) ***Le fonds vert : la transition écologique sacrifiée***

La baisse du taux de FCTVA d'investissement ne faisait déjà aucune différence entre investissements verts et autres investissements, ce qui valait déjà symbole.

Plus fort encore, le fonds vert, emblématique de l'action étatique en faveur de la transition écologique, voit son montant global réduit de 60%, de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros. La perte pour les finances communales n'est pas chiffrable, mais est certaine, la végétalisation des cours d'école étant notamment financées par ce biais.

g) ***Conclusion globale***

Un coût, dépenses rehaussées et recettes moindres, en section de fonctionnement autour de 1,1 à 1,2 M€, un coût de moindres recettes en investissement autour de 0,35 M€, non compris les effets de la diminution des subventions partenaires (fonds vert, Région, Département) eux aussi touchés par les restrictions, tel est le bilan du PFL et du PFLSS 2025 pour les finances sevranaises l'an prochain.

Ces projections sont évidemment remises en cause par la censure du gouvernement, mais il paraissait important de faire paraitre ici les attaques qui menacent le budget de notre collectivité.

4. La censure du gouvernement et ses conséquences

Il semble que d'ici au vote d'une loi de finances, les dispositions de la loi de finances 2024 doivent être reconduites. Le Président E. Macron a annoncé une loi de finances spéciales le permettant. Cette situation est inédite et les perspectives sont difficiles à prévoir.

Toutefois, on peut supposer qu'il n'y aurait alors dans un premier temps ni augmentation de l'enveloppe de DSU, ni revalorisation forfaitaire des bases d'imposition, reversées mensuellement. Dans l'autre sens, il n'y aurait ni augmentation du taux des cotisations de CNRACL, ni baisse du taux de FCTVA.

A ces niveaux d'incertitude, la Ville doit cependant construire un budget sur l'hypothèse réaliste d'une loi de finances initiales pour 2025 intervenant au premier trimestre 2025 avec les prévisions de recettes suivantes :

- → Hausse de la DSU de +3,00 %,
- → Revalorisation forfaitaire des bases fiscales de +2,0 %, qui pourrait être ramenée à +1,71 %, (inflation mesurée par l'INSEE de novembre 2023 à novembre 2024)
- → Maintien de la part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement,

→ Stabilisation du FSRIF et du FPIC, et de la dotation nationale de péréquation,
→ Remontée des droits de mutation à titre onéreux,
→ Maintien des subventions de fonctionnement,
→ Recettes de subventions d'investissement à 30 % des dépenses d'équipement,
→ Stabilité de la taxe d'aménagement

La plus grande difficulté réside dans l'incohérence pour les collectivités à devoir présenter un budget à l'aveugle, sans connaissance de l'abondement de l'Etat. Cette situation, provoquée par la dissolution et la présentation de dispositions législatives contraires au choix des urnes, fragilise encore plus les collectivités qui dépendent des dotations de l'Etat, comme c'est le cas pour de nombreuses villes de Seine-Saint-Denis, notamment à Sevran. L'irresponsabilité du Président Macron et du gouvernement Barnier a des conséquences directes sur les collectivités.

5. Au niveau local, une crédibilité retrouvée

La trajectoire de désendettement et d'amélioration des comptes depuis 2017 est connue, de presque 120 M€ de dette et 22 années de ratio de désendettement à 65,5 M€ et 3,9 années au Compte administratif 2023.

Corrigé de deux recettes exceptionnelles, le ratio d'endettement aurait été de 4,63 années, l'épargne brute de 14,14 M€ et le taux d'épargne brute de 14,27%.

La Ville est en meilleure situation pour accueillir le PLF et le PLFSS 2025 aujourd'hui qu'il y a seulement 7 ans. Le redressement de la situation budgétaire amorcé depuis 2018 a permis de dégager des marges de manœuvre. Initialement prévues pour permettre de relancer l'investissement dans de grands projets structurants, ces marges de manœuvre vont en réalité servir à amortir le choc de cette *annus horribilis* déclenchée par la politique du gouvernement en matière budgétaire.

Le redressement du budget de Sevran avait déjà permis de ne pas faire peser sur les habitants les précédents chocs, liés notamment au choc d'activité du Covid19 ou de la guerre en Ukraine, en absorbant par exemple la hausse des tarifs de la cantine, en n'augmentant pas le taux d'imposition par exemple.

Ce choc-ci, provoqué par le gouvernement et non une crise sanitaire ou géopolitique, pourrait être le choc de trop. Comment continuer à absorber ces coupes budgétaires si elles perdurent dans les prochaines années ? Ces décisions pourraient aboutir à une remise en cause du service public local.

Ces décisions qui pénalisent les collectivités seraient-elles en réalité un moyen de faire disparaitre une strate de ce que les centralistes nomment le « mille-feuille » territorial ? C'est

encore une fois l'échelon le plus proche des habitants qui est visé, sans affirmer la volonté politique cachée derrière ce choix strictement budgétaire.

La consultation bancaire 2024 de la Ville a permis d'obtenir deux prêts :

- 8,1 millions d'€ de La Banque Postale sur 25 ans à un taux fixe de 3,48%, avec mise à disposition des fonds en 2024
- 2,53 millions d'€ de la banque Arkea sur 25 ans à un taux variable d'Euribor 3 mois +1,02%, avec mise à disposition des fonds en 2025, faisant l'objet d'un report en Compte administratif 2024

L'observatoire des emprunts accordés à la même période sur notre strate démographique de notre partenaire de gestion de dette Finance Active nous situe dans l'appréciation bancaire de la situation sevranaise :

Durée	Taux fixe	
	meilleure offre	moyenne
20 ans	3,24%	3,59%
25 ans	3,33%	3,57%

Sevran se voit proposer un taux inférieur de 0,09% à la moyenne des collectivités de la strate, signant le retour de la crédibilité financière de la collectivité.

Fort de cette capacité retrouvée, Sevran envisage la réalisation d'un PPI de 397,78 M€ sur la période 2025-2032, soit une moyenne budgétée de 49,72 M€ par an de dépenses d'équipements.

Sous réserve d'hypothèses de cadrage certes serrées, mais sans rapport avec la cure post 2017, en fonctionnement (+1,5%/an en dépenses de personnel et en charges à caractère générale et +2%/an pour les subventions aux associations), un taux de réalisation de 60% et un taux de subvention de 30% en investissement, la santé financière de la Ville permettait de réaliser un PPI à ces niveaux d'ambition avec des indicateurs de fin de période restant de qualité :

- 12% de taux d'épargne brute,
- Un montant d'épargne brute supérieur à 13 millions d'euros,
- Un encours de dette inférieur à 100 millions d'euros pour un ratio de désendettement limitant sa pointe à 8 années, loin des 10 années prescrites dans le Règlement budgétaire et financier voté en Conseil Municipal.

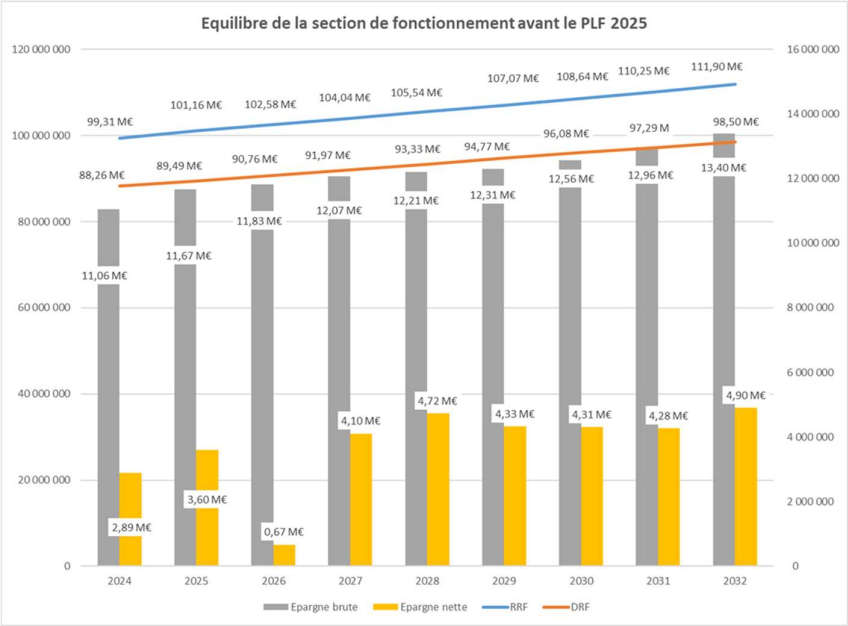

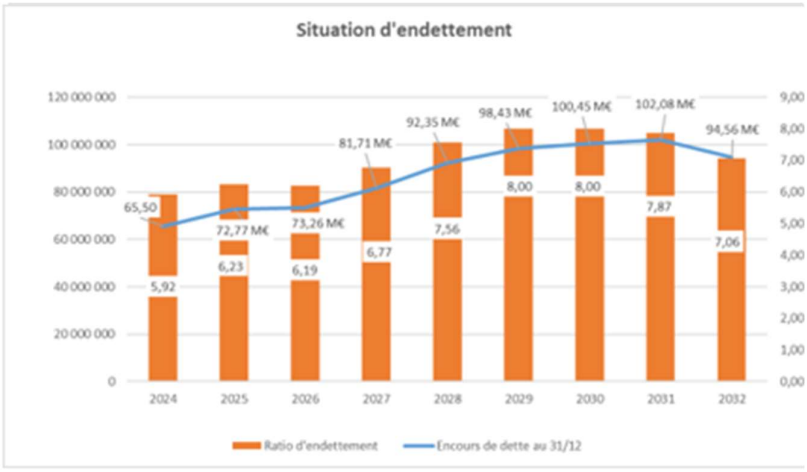

Les PLF et PLFSS 2025 rebattaient les cartes, au détriment des collectivités en général et de la ville de Sevran en particulier.

Les mêmes hypothèses que précédemment, après intégration des paramètres de ces deux projets de loi, aboutissaient en fin de période à des ratios nettement plus dégradés :

- 10,5% de taux d'épargne brute, au plancher d'un ratio acceptable pour le maintien d'une bonne santé financière,
- Un montant d'épargne brute supérieur sous les 12 millions d'euros,
- Un encours de dette inférieur autour de 110 millions d'euros pour un ratio de désendettement avec une pointe à 10 années, soit au plafond prescrit dans le règlement budgétaire et financier.

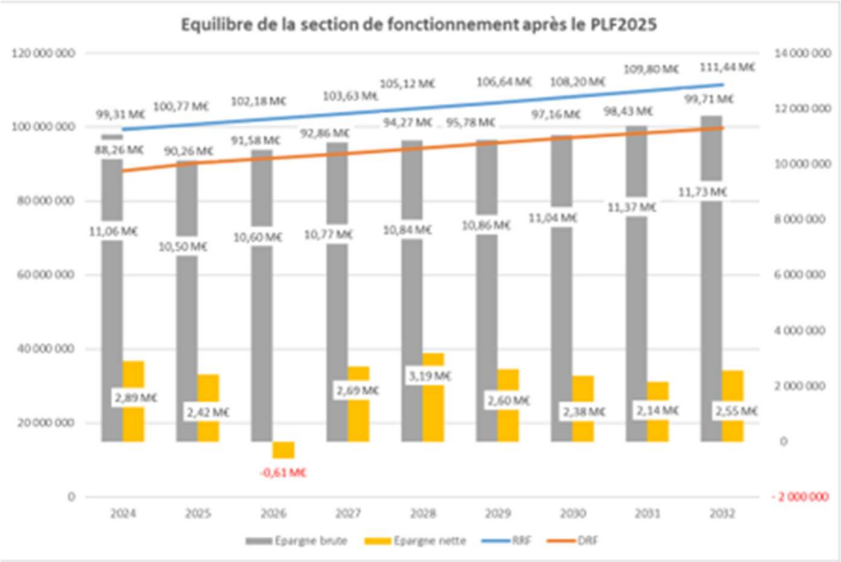

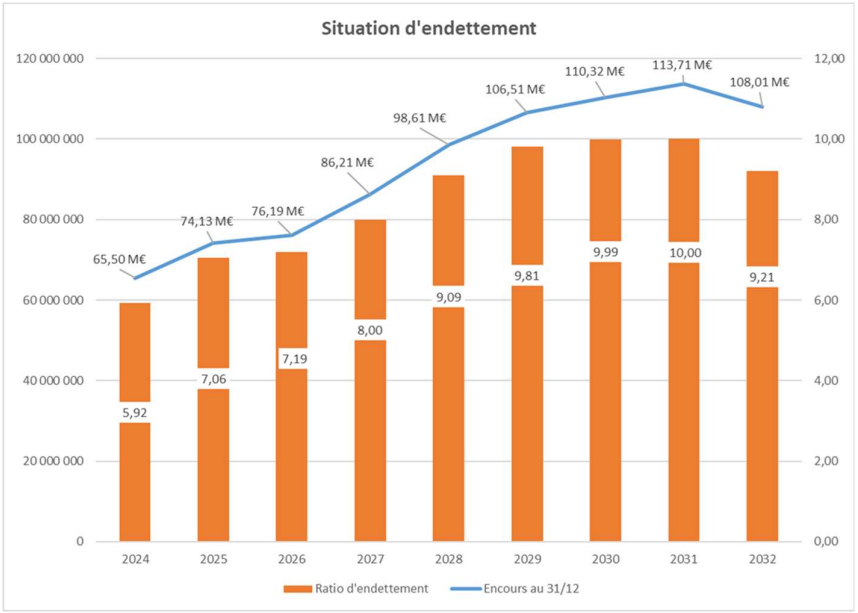

Une nouvelle fois, après les baisses de dotation quasi-continues tout au long de la décennie 2010, l'Etat vient modifier les règles du jeu subitement, sans concertation, au détriment des collectivités.

La question évidente est celle de la répétabilité de telles purges annuelles, loi de finances après loi de finances, ne pouvant aboutir qu'à une limitation drastique de l'investissement des collectivités face à un horizon d'incertitudes financières sans fin.

Le contexte actuel, sans gouvernement, sans PLF, est inédit et limite les capacités de la Ville à formuler une hypothèse prospective. Pourtant, c'est bien le contexte à l'intérieur duquel doivent se dérouler les arbitrages budgétaires sevranais en BP 2025.

Annexes

ANNEXE I : ENCOURS DE DETTE

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû sur la dette de la Ville était de 65 496 295 €.
Au 4 novembre 2024 :

- le capital restant dû est de 58 340 680 €,
- le taux moyen est de 3,67%,
- la durée de vie résiduelle moyenne est de 9 ans et 4 mois.

Du 4 novembre au 31 décembre 2024, la Ville percevra dans la deuxième partie de novembre 2024 un emprunt de 8,1 M€ contracté auprès de la Banque Postale à un taux de 3,48% (TEG : 3,49%) et l'encours de dette au 31/12/2024 devrait donc être de 65 426 449€, en légère baisse par rapport à la fin de l'exercice précédent.

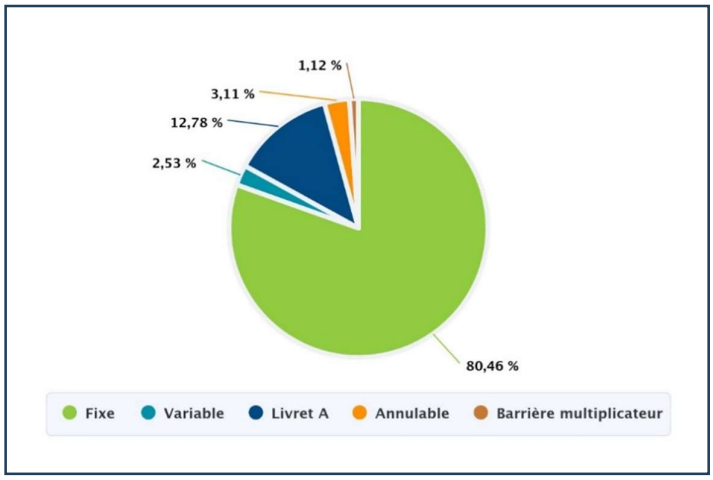

Les graphes suivants portent sur le portefeuille de dette avant perception de ce dernier emprunt.

Dans ce portefeuille de dettes, la répartition des taux est la suivante :

- 80,46% à taux fixe,
- 12,78% à taux variable dont l'indice de référence est le taux du livret A,
- 2,53% à taux variable sur un autre indice (Euribor 3 mois, Eonia, Ester…),
- 3,11% à taux fixe dit annulable, soit fixe dans une première période, puis fixe ou variable dans une deuxième phase à compter du 1er janvier 2012 (la Ville a opté pour le taux fixe),
- 1,12% de produit complexe contracté en 2007, à taux fixe pouvant varier suivant le taux de l'Euribor 12 mois (si ce dernier index dépasse 5,50%, le taux fixe de base de 3,59% est alourdi de 5 fois la différence entre l'Euribor 12 mois et le taux de 5,50%).

Cette répartition des taux se retrouve dans le classement « Charte de Gissler » de l'encours de dette de la Ville (classant les emprunts par importance du risque, de 1A pour les moins risqués, taux fixes et variables à index classique, à 6F pour les produits complexes faisant intervenir des monnaies et indices étrangers), les emprunts à taux fixe annulable étant classés 1C et les emprunts avec taux fixe multiplicateur à barrière étant classés 1E :

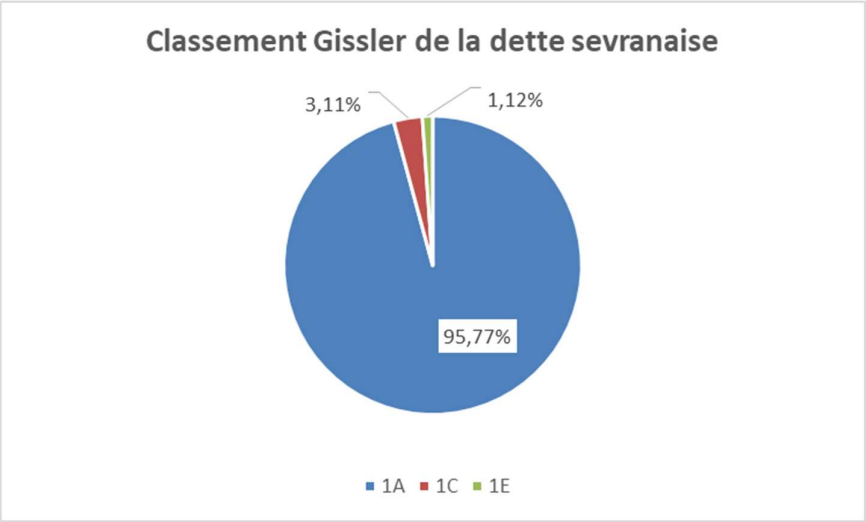

La répartition par établissement bancaire est la suivante :

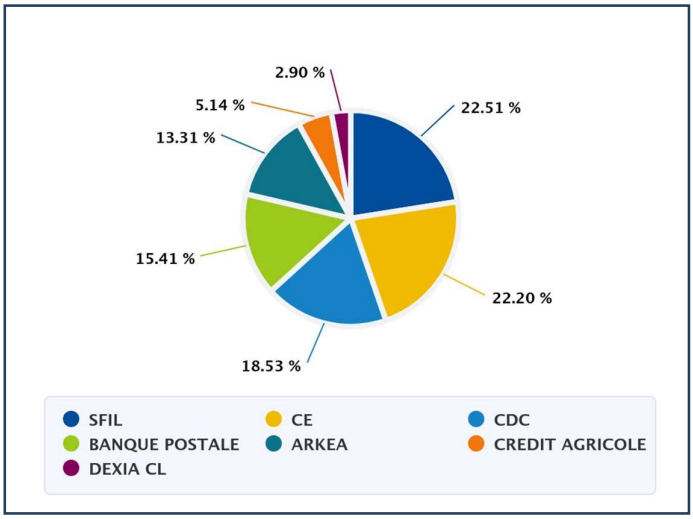

Une subtilité est ici à signaler : SFIL est une banque de développement française, ne proposant désormais plus de produits directement aux collectivités, La Banque Postale étant chargée de cette distribution. Une part des prêts La banque Postale est en fait la distribution de prêts SFIL.

Le profil d'extinction de la dette actuelle (emprunt perçu en novembre 2024 non compris) est le suivant :

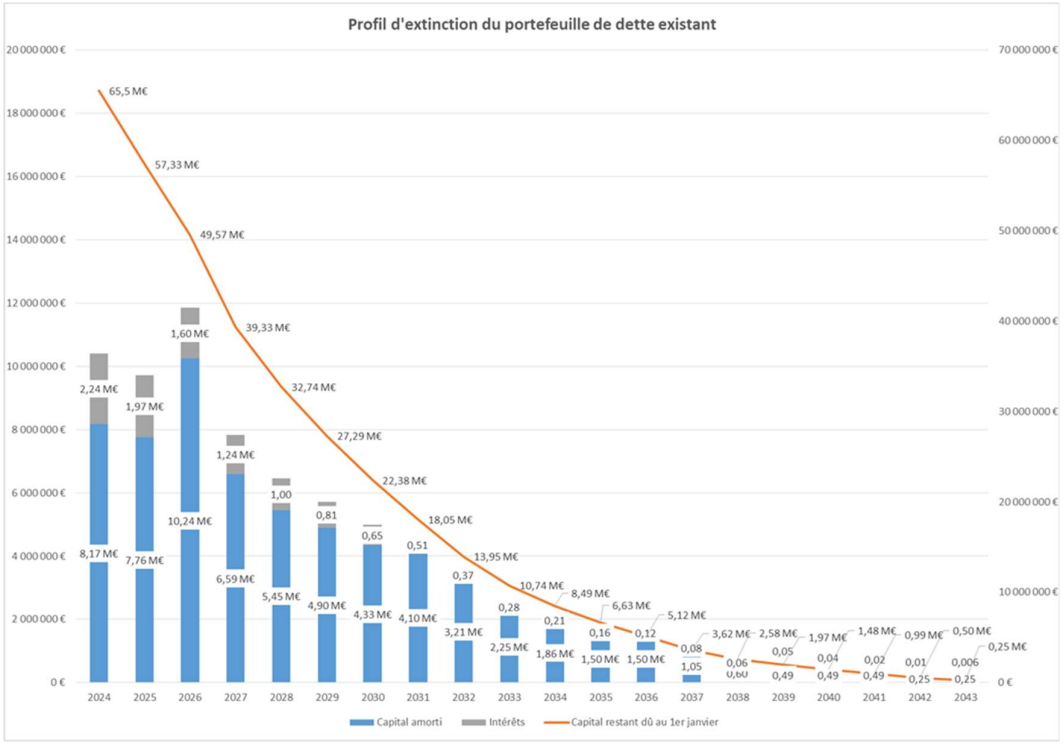

- L'encours de dette au 1er janvier 2024 était de 65,5 M€ et l'exercice 2024 donnera lieu à 8,17 M€ de remboursement en capital et 2,24 M€ d'intérêts
- L'encours de dette **relatif à la dette existante au 1er janvier 2024** au 1er janvier 2025 sera de 57,33 M€, générant au cours de l'exercice 2025 7,76 M€ de remboursement de capital et 1,97 M€ d'intérêts,

L’encours de dette moyen de la dette existante au 1er janvier 2024 devrait donc baisser progressivement sur les prochaines années, eu égard à la sortie de portefeuille d’encours de dette anciens à fort taux d’intérêt (5,9% pour les emprunts les plus coûteux de notre portefeuille) :

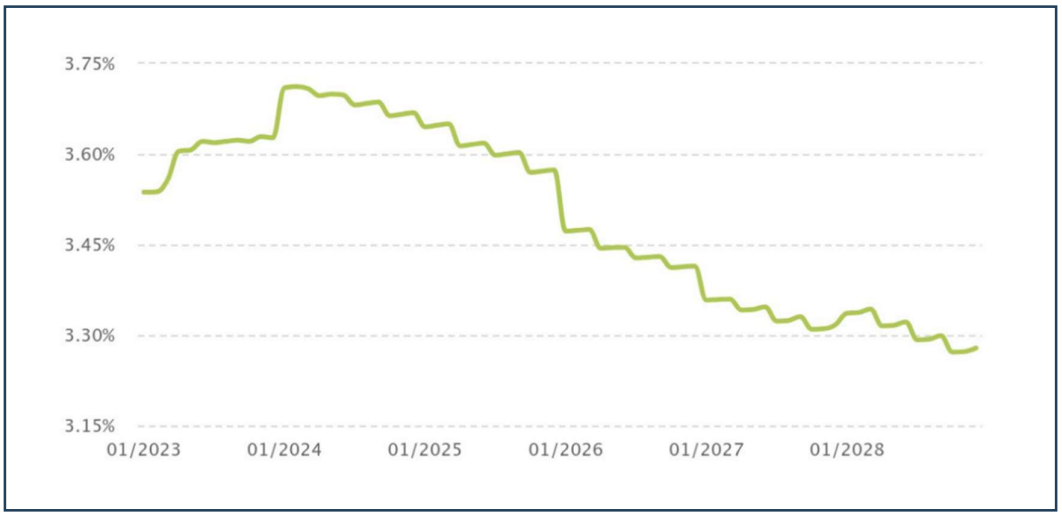

ANNEXE II : PROGRAMMATION PLURIANNUELLE : LES APCP

Le dernier plan pluriannuel d'investissement arbitré est en annexe du présent document.

Le dernier tableau d'APCP, voté au Conseil Municipal du 24 septembre 2024 est le suivant :

	Total des AP	Réalisations Antérieures	2024	2025	Au-delà
VILLE VIVANTE					
Implantation d'un bassin Olympique	26 000 000,00	2 919 856,29	9 350 000,00	10 000 000,00	3 580 143,71
Réalisation d'une salle multi sports	10 100 000,00	34 327,82	20 000,00	3 000 000,00	6 965 672,18
Reconstruction de la salle des fêtes	9 500 000,00	27 474,00	100 000,00	500 000,00	8 772 526,00
VILLE SOLIDAIRE					0,00
Restructuration du restaurant Perrin/Claude Bernard, cour végétalisée, Création d'une salle polyvalente et d'une salle du conservatoire	8 000 000,00	32 537,52	750 000,00	1 000 000,00	5 867 462,48
Extension de l'école Lamartine (attention)	6 970 000,00	5 915 633,35 €	928 366,65		54 366,65
Réhabilitation de l'école Lamartine et cour végétalisée	3 500 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 300 000,00
Accompagnement aux risques majeurs	3 000 000,00	180 380,90	3 308 287,93	200 000,00	1 019 619,10
VILLE ATTRACTIVE					0,00
Nobel	2 400 000,00	0,00	575 000,00	1 200 000,00	400 000,00
Redynamisation centre ville (Crétier-Bussière)	4 500 000,00	433 563,66	2 300 000,00	1 500 000,00	566 436,34
VILLE ACTIVE			0,00		0,00
Aménagement de voies vertes- Plan Vélo	3 000 000,00	924 141,34	200 000,00	900 000,00	275 858,66
VILLE CITOYENNE					0,00
Embellissement du Parc Louis Armand	800 000,00	49 404,25	350 000,00		350 595,75
Construction du nouveau poste de Police Municipale	6 400 000,00	163 777,56	1 700 000,00	3 600 000,00	1 086 222,44

Il pourrait évoluer au fur et à mesure des arbitrages et de nouvelles opérations pourraient donner lieu à création d'autorisations de programme.

ANNEXE II : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

PPI Grands Projets

Quartier	Projet	Axe	Début financement	Durée de financement en années	Coût global prévisionnel (2025-...)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	années postérieures
				Total PPI:	***419 835 399***	***55 406 167***	***48 483 984***	***50 667 462***	***55 269 549***	***55 540 215***	***51 513 293***	***41 558 293***	***40 638 325***	
Centre-ville	Reconstruction salle des fêtes, centre culturel	Culture	2024	4	**11 900 000**		700 000	3 500 000	6 200 000	1 500 000				
	Rénovation de la Halle du marché forain et des abords	Economie emploi formation	2025	1 puis 3	**1 050 000**	600 000					150 000	150 000	150 000	
	Cimetière: végétalisation + Maison des anciens combattants et de la Mémoire	Environnement/ transition écologique / cohésion sociale	2024	3	**1 900 000**	1 200 000	700 000							
	pavillon Nobel	Environnement/ transition écologique / cohésion sociale	2024	2	**200 000**	200 000								
	Transformation pavillon Lelong en ERP	Education	2025	2	**2 200 000**	1 200 000	1 000 000							
	Redynamisation du centre-ville et végétalisation (Crétier-Bussière) - Parc des soeurs, y compris étude SEQUANO pour passage en ZTL)	Aménagement des espaces publics	2024	4	**2 800 000**	1 300 000		500 000	1 000 000					
	Construction du nouveau poste de police municipale+PU+CSU	Sécurité	2024	3	**5 600 000**	4 600 000	1 000 000							
	Embellissement parc Louis Armand	Environnement/ transition écologique / cohésion sociale	2024	2	**228 768**	228 768								
Quartier sud	Réhabilitation de l'école Lamartine et cour végétalisée	Education	2024	3	**2 000 000**	1 500 000	500 000							
	Implantation d'un groupe scolaire	Education	2024	5	**14 900 000**	300 000	200 000	900 000	7 000 000	5 500 000	1 000 000			
	Point d'accès au droit Dora Bruder	Environnement/ transition écologique / cohésion sociale	2025	1	**350 000**	350 000								
	Création d'un pôle de solidarité alimentaire	Environnement/ transition écologique / cohésion sociale	2025	2	**3 500 000**	1 750 000	1 750 000							
	Participation centre de formation éco-construction	Economie emploi formation		2	**200 000**	100 000	100 000							
Montceleux Pont Blanc	Reconstruction du groupe scolaire Montaigne dans le cadre du NPNRU (hors rémunération SEQUANO)	Education	2024	7	**32 900 000**	600 000	700 000	7 500 000	13 000 000	8 500 000	2 600 000			
	Gymnase multisports construction (trampoline, gym acrobatique, escalade)+réhabilitation Guimier	Sport	2025	4	**13 875 000**	**75 000**	2 000 000	2 000 000	900 000	4 000 000	3 000 000	1 900 000		
	Démolition structure Ronsard	Aménagement des espaces publics	2025	1	**300 000**	300 000								
	Rénovation parking A3+A5	Economie emploi formation	2025	4	**3 000 000**	200 000	1 300 000	200 000	1 300 000					
Beaudottes	Urbanisme transitoire: réimplantation de services publics		2025	2	**600 000**	200 000	400 000							
	Création d'un équipement socio-culturel Beaudottes dans le cadre du NPNRU	Culture	2024	12	**40 851 401**	3 713 764	3 713 764	3 713 764	3 713 764	3 713 764	3 713 764	3 713 764	3 713 764	11 141 292
	Création d'un pôle Petite enfance	Petite enfance	2024	12										
	Reconstruction gymnase Baquet dans le cadre du NPNRU	Sport	2024	12										
	Terrain de foot synthétique	Sport	2024	12										
Rougemont	Aire ludico sportive Jesse Owens+parking	Sport	2025	2	**550 000**	350 000	200 000							
	Réfection centre de loisirs Matisse (GS Curie)			1	**500 000**	500 000								
Terres d'eaux/ Les Sablons	Groupe scolaire	Education	2027	3	**20 000 000**	500 000	500 000	1 000 000	3 000 000	7 000 000	7 000 000	1 000 000		
	Création d'une crèche 60 berceaux (aménagement RDC)	Petite enfance	2027	A étudier	**A étudier**									
	Extension école Ravel 2 (Dortoirs+salle périscolaire Educrenov)	Education	2024	2	**700 000**		50 000	650 000						
	Implantation d'un bassin olympique	Sport	2024 (3M€ en 2023)	5	**16 000 000**	10 000 000	5 000 000	1 000 000						
Becquerel	Travaux aménagement Becquerel (DRH et archives)	Patrimoine	2025	1	**190 000**	190 000								
Sevran Livry	Reconstruction médiathèque Camus	Culture	2027	4	**11 000 000**					100 000	1 000 000	4 000 000	5 000 000	900 000
Primevères/ Savigny	Aménagement La Poste		2026	6	**10 000 000**					1 666 667	1 666 667	1 666 667	1 666 667	3 333 333
	Démolition reconstruction GS Perrin Claude Bernard avec ALSH et gymnase	Education	2024	6	**59 900 000**	650 000	8 000 000	10 000 000	1 000 000	6 000 000	14 000 000	10 000 000	10 250 000	
	Démolition reconstruction du conservatoire Mauriac dans le cadre de l'opération d'aménagement rue d'Aulnay	Culture	2024 modulaires/ 2025 remise en état / 2027 études / 2028 travaux	7	**10 050 000**	1 050 000					1 000 000	3 000 000	5 000 000	
	Maison de la découverte et de la nature	Education		2	**300 000**	100 000	200 000							
Projet agricole et alimentaire	Terre d'Eaux			3	**1 700 000**	570 000	570 000	560 000						
	Micro ferme Anciennes Beaudottes			3	**710 000**		237 000	237 000	236 000					
	Kennedy			2	**250 000**	125 000	125 000							
Récurrent-participations d'aménagement	ZAC Anciennes Beaudottes - Savigny		2024	16	**11 536 038**	769 069	769 069	769 069	769 069	769 069	769 069	769 069	769 069	5 383 486
	ZAC Mandela Gare		2025	8	**12 730 440**	1 909 566	2 546 088	1 909 566	1 527 653	1 527 653	1 273 044	1 273 044	763 826	
	Montceleux Pont Blanc Nord		2027	6	**3 634 500**		605 750	605 750	605 750	605 750	605 750	605 750		
	Rougemont Brossolette		2026	4	**1 269 252**		317 313	317 313	317 313	317 313				
	ZAC Terre d'avenir/ Projet Terres d'eaux		2026	6	**3 100 000**		465 000	930 000	775 000	465 000	310 000	155 000		
				Total grands projets (25-...)	***302 475 399***	*35 131 167*	*33 648 984*	*36 292 462*	*41 344 549*	*41 665 215*	*38 088 293*	*28 233 293*	*27 313 325*	*20 758 111*

ANNEXE III : RAPPORT EGALITE FEMME-HOMME

A. La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

Une stratégie globale autour des violences familiales, intrafamiliales, la lutte contre les inégalités F/H et la lutte contre les discriminations en lien avec les différents acteurs sera mise en place. Cette feuille de route aura pour objectif de définir des actions concrètes autour de ces questions.

4 groupes de travail sont d'ores et déjà identifiés, chacun travaillera autour d'actions ponctuelles ou pérennes :

- Des actions autour de la journée du 25 novembre
- Des actions autour de la journée du 8 mars
- Des actions de lutte contre les discriminations
- Des actions pour lutter contre les inégalités F/H

1. 8 mars Journée internationale des droits des femmes :

La journée du 8 mars permet de mettre en avant des actions promouvant la lutte pour les droits des femmes et notamment contre les inégalités Femmes / Hommes. Elle a pour objectif d'informer, d'interpeller, de sensibiliser les citoyens sur les inégalités et les discriminations que visent encore les femmes aujourd'hui.

La ville de Sevran lutte au quotidien sur ces inégalités afin que chacun et chacune est une part entière dans la société.

De nombreux évènements sont proposés. La ville poursuivra ses engagements en 2025 autour d'actions accessibles à tous.

2. 25 novembre journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes :

Afin de lutter et sensibiliser sur ces questions, la ville poursuivra ses actions préventives.
Une communication active permettra de renforcer l'accompagnement des victimes déjà en place.

3. Agir contre les violences faites aux femmes

→ <u>Le point écoute et orientation au centre commercial Beau Sevran :</u>

Ce dispositif a été mis en place en juillet 2020 dans le contexte de crise sanitaire qui avait conduit à un confinement de la population (mars à mai 2020). Un accroissement de violences intrafamiliales avait été constaté au niveau national. Des dispositions avaient de ce fait été

prises pour créer des espaces nouveaux permettant une prise en compte facilitée de situations de violences, notamment dans des centres commerciaux, des pharmacies.
Au regard des situations de violences identifiées par les professionnels mobilisés à Sevran et de leur prise en compte dans le cadre d'un travail de réseau, les services de l'État ont rendu possible la mise en place de ce Point écoute sur le territoire de la commune.

Les professionnels mobilisés sur le territoire Sevranais ont pointé la nécessité d'une offre locale dédiée à la prise en compte et à l'accompagnement des situations de violences.

L'Espace d'écoute d'accompagnement aux personnes victimes de violences, en lien avec les réseaux professionnels, implique 5 associations à titre bénévole : Potenti'Elles Cités, Rougemont Solidarité, Sunshine stop violences faites aux femmes, Juriste du CIDFF, Amicale des locataires Masaryk.

L'objectif de cette structure est de permettre aux victimes comme aux témoins de violences conjugales, de bénéficier d'une écoute bienveillante et d'obtenir des informations, des associations et professionnels formés à l'accueil et l'accompagnement des victimes.

- <u>L'accompagnement des personnes victimes de violences :</u>

Le dispositif « accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales » est coordonné par le CCAS avec l'Intervenante sociale en Commissariat, qui lui est rattachée et l'accompagné mis en place par les agents des autres services du CCAS (CESF, psychologue, aides sociales).

- En 2023, 343 personnes ont été reçues dont 135 pour des violences conjugales.
- En 2024, 187 personnes ont été reçues dont 54 pour des violences conjugales (de janvier à septembre 2024)

Le CCAS et la Ville prévoient de renforcer leur partenariat avec ABRI (Relais la main tendue qui a ouvert à Sevran en 2022) pour l'accompagnement et la prise en charge des femmes et des enfants victimes de violences. En effet, cette association a les capacités de mettre à l'abri des femmes, et d'organiser un accompagnement social et juridique avec des travailleurs sociaux. Cette structure professionnelle doit devenir un partenaire privilégié du CCAS et des services de la Ville.

4. Un programme de formations pour 2025 :

- Une formation sur les violences conjugales et sur la prise en charge des auteurs de violence est programmée pour les agents de la police nationale. Cette formation est adaptée aux agents de police sur la spécificité des décisions judiciaires (décisions du Parquet)
- Une formation sur **la pathologie mentale** en lien avec les interventions des brigades de la Police Nationale (schizophrénie, bipolarité, tentative de suicide …)

5. Lutter contre la prostitution des mineurs

Dans le cadre de sa politique de prévention jeunesse la ville s'est engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre ce fléau. En 2019 et 2020, des formations sont proposées aux professionnels du territoire. Des échanges ont eu lieu avec des magistrats, thérapeutes, travailleurs sociaux, associations spécialisées. En 2021, la démarche s'accélère grâce au partenariat via une convention avec deux associations spécialisées sur ce sujet.

Ces deux associations, Action Contre la Prostitution Enfantine (ACPE) et Astériia/Aurore, mettent en place deux types d'intervention sur Sevran : des actions de prévention en établissements scolaires (collèges et lycée) en lien avec les pôles médico-sociaux et des permanences intitulées Ado Sexo au sein des locaux du CMS pour recevoir des jeunes, des travailleurs sociaux, des parents et proches des jeunes victimes.

Depuis septembre 2023, pour plus d'efficacité, ces permanences ont été redéployées directement dans les établissements scolaires de la ville. En 2025, ces permanences vont se poursuivre avec un renforcement au sein du lycée qui en a fait la demande.

Cette permanence est complétée par des dispositifs de sensibilisation : la participation à la semaine de prévention des violences sexuelles et sexistes avec la diffusion du film plan sous et un flyer et le partenariat avec le théâtre de la poudrerie qui a permis l'organisation d'atelier débat sur ce sujet dans les collèges suite aux 11 représentations de la pièce une de perdue en 2024 notamment.

En 2025, il est prévu de créer un Espace Mobile d'Information et de Prévention (EMIP). Cet espace aura pour objectif de mener des actions de prévention hors les murs en Collèges, Lycée et Maisons de quartiers notamment en direction de jeunes de façon individuelle ou par groupes de jeunes.

Il peut avoir différentes fonctions :

- → Un lieu ressources pour les professionnels qui pourront trouver différents supports pédagogiques
- → Un lieu d'échanges, d'écoute, d'informations pour les jeunes (12-25 ans) en groupe ou individuellement.
- → Un lieu d'orientation vers des structures plus spécialisées
- → Un lieu de débats, d'échanges autour d'expos, de vidéos

Ces espaces mobiles pourront préfigurer, dans un deuxième temps, la création d'un lieu dédié aux questions de prévention en complémentarité de la Consultation Ecoute Santé Jeune située au CMS, animée par une psychologue clinicienne qui propose des accompagnements individuels.

6. Lutter contre la précarité menstruelle

En octobre 2023, le CCAS a participé à des actions pour lutter contre la précarité menstruelle. Un partenariat avec l'association règles élémentaires qui lutte contre la précarité menstruelle a été mis en place.

Dès le mois de décembre 2023, l'association et le CCAS se sont coordonnés pour organiser une journée de collecte au centre commercial Beau Sevran. Cette journée a eu lieu le samedi 9 mars 2024 de 10h à 19h.

Une dizaine de bénévoles, la responsable de service action sociale et solidaire, un agent du CCAS ont participé également à cette journée. 50 de paquets de protections ont été collectés et ont été redistribués aux bénéficiaires de l'épicerie sociale ainsi qu'aux administrés demandeurs d'aide sociale. 40 familles ont pu bénéficier de ces protections gratuitement.

Pour 2025 :
L'objectif est de renouveler les actions auprès des commerces et grandes surfaces de la ville afin de collecter plus de protections féminines et en faire bénéficier le plus grand nombre de jeunes filles et de femmes en situation de précarité au-delà des bénéficiaires de l'épicerie sociale.

La précarité menstruelle constitue un enjeu important de santé publique et de solidarité. Elle concerne près de 2 millions de femmes dont l'accès aux protections hygiéniques est difficile ou impossible pour des raisons avant tout financières. Cette situation porte atteinte à leur dignité, constitue un frein à l'insertion de milliers de femmes en situation de précarité et augmente les risques de déscolarisation. C'est également un facteur de risque pour la santé en cas de renouvellement insuffisant des protections.

Le PIJ a ainsi initié une action de prévention et de sensibilisation autour de cette thématique avec des services municipaux partenaires depuis 2023 (Maisons de quartiers, Micro-Folie, bibliothèques) et le centre Hubertine Auclert, l'association MAY ainsi que la participation des magasins Casino et Beau Sevran.

Le projet s'est déroulé en plusieurs phases : une exposition « sang pour sang règles » pour lever les tabous autour des règles, la collecte de protections hygiéniques, la création de distributeurs de protections hygiéniques et installation sur 4 structures municipales.

Pour l'année 2024-2025, ce déploiement des distributeurs s'amplifient : 15 autres structures doivent être dotées de ces distributeurs.

Le coût de cette opération : environ 2250€ pour la fabrication des boîtes. Chaque structure accueillante devra prévoir une ligne de crédits pour le réassort des protections périodiques (soit environ 1000 à 1500€ par an par structure).

7. Accompagner l'accès aux droits des femmes et des hommes

- Le CCAS intégré dans les quartiers :

En 2024, le CCAS a consolidé ses permanences dans les 3 Maisons de Quartier de la ville dans une démarche « *d'aller-vers* ». Cette démarche consiste à décentraliser l'accueil des publics, pour aller physiquement vers les personnes et ainsi rencontrer les publics là où ils se trouvent.

Les permanences concernent : Service Action Sociale et Solidaire du CCAS, ISM Interprétariat, accès aux droits des publics migrants, PIMMS, CRAMIF, Service Sociale Départemental, etc. ...).

Les permanences du Service Action Sociale et Solidaire du CCAS ont lieu :

- le lundi, de 13h30 à 17h à la MQ Edmond-Michelet
- le mercredi, de 14h à 17h à la MQ Marcel-Paul
- le jeudi, de 14h à 17h à la MQ Rougemont

En 2025, l'objectif est de reconduire les permanences dans les Maisons de Quartier et de les faire évoluer selon les besoins des usagers.

8. La santé sexuelle et la protection maternelle et infantile

La ville de Sevran compte quatre centres de protection maternelle, infantile et de planification familiale (PMI) : trois centres municipaux et un départemental. En 2025, deux centres municipaux sur trois passeront en gestion départementale. Acteurs de proximité primordial, les centres de PMI accompagnent les parents et futurs parents, de la grossesse aux 6 ans de l'enfant et permet l'accès au plus grand nombre à la planification familiale.

La ville souhaite renforcer ses liens avec le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, en développant les synergies entre les centres de PMI et les directions de la ville, pour répondre aux besoins des sevranais.es et contribuer à la réduction des inégalités

De plus, en partenariat avec le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, le Centre Municipal de Santé accueille un centre de planification familiale et de promotion de la santé sexuelle. Ce lieu d'échange, d'information, de prévention et d'accompagnement est destiné aux adolescent.es et aux adultes. Contraception, test ou suivi de grossesse, interruption volontaire de grossesse (IVG), gynécologie, dépistage des infections sexuellement transmis-

sibles (IST et VIH), mise en place d'un traitement préventif du VIH (PreP), situations de violences ou pour toutes questions relatives à la vie sexuelle et affective, des professionnel.les formées et expert.es sont présent.es pour accueillir les personnes.

9. **L'instauration du congé menstruel dans la collectivité**

Dans le cadre de son engagement pour l'égalité professionnelle, la Ville et le CCAS de Sevran ont instauré, depuis le 1er septembre 2024, un dispositif dédié au personnel féminin souffrant de règles invalidantes. Ce dispositif vise à réduire les inégalités en permettant aux femmes concernées de bénéficier d'un temps de récupération ou d'un aménagement de poste, favorisant ainsi leur bien-être et leur maintien dans l'emploi.

Concrètement, ce soutien se traduit par la possibilité de télétravailler ou de bénéficier d'un forfait de 22 jours d'autorisations d'absence. Il est accessible aux agentes, fonctionnaires ou contractuelles, qu'elles occupent un emploi permanent ou temporaire, et ce, pour tous les grades hiérarchiques (catégories A, B ou C). Le dispositif s'adresse également aux agentes travaillant à temps plein, à temps non complet ou à temps partiel.

Pour en bénéficier, les agentes doivent en faire la demande auprès du service Qualité de Vie au Travail via un formulaire disponible sur l'intranet ou directement auprès de ce service. Un rendez-vous médical est ensuite organisé avec le médecin du travail afin d'évaluer les modalités adaptées (télétravail ou forfait d'absence).

Depuis sa mise en place, le dispositif a déjà permis à 9 agentes d'en bénéficier, témoignant ainsi de l'engagement de la ville en faveur de l'inclusion et de l'égalité professionnelle.

d'informations sur

www.ville-sevran.fr